

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

**SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI
DES POLITIQUES DE REFORMES ET DES
PROGRAMMES FINANCIERS (SP-PRPF)**

**SERVICE DU SUIVI DES REFORMES
ET DES RELATIONS AVEC L'UNION EUROPEENNE**

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



**RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES AU
1^{ER} SEMESTRE 2011**

NOVEMBRE 2011

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	4
2.	SITUATION DE L'ECONOMIE	5
3.	SITUATION PROVISoire DES FINANCES PUBLIQUES AU 1 ^{ER} SEMESTRE 2011.....	6
4.	ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES....	6
4.1.	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	15
4.2.	Ministère de la Santé.....	16
4.3.	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise	17
4.4.	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales	18
4.5.	Ministère du Tourisme.....	18
4.6.	Ministère de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions de la République ..	19
4.7.	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	21
4.8.	Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes.....	22
4.9.	Ministère des Travaux Publics	23
4.10.	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	24
4.11.	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	25
4.12.	Ministère des Mines et de l'Energie	26
4.13.	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.....	27
4.14.	Ministère Délégué auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche chargé des Infrastructures Rurales.....	28
4.15.	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.....	29
4.16.	Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.....	30
4.17.	Ministère des Transports	34
4.18.	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	35
4.19.	Ministère de la Promotion de la Femme.....	37
4.20.	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale	38
4.21.	Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique.....	39
4.22.	Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé.....	40
4.23.	Ministère de l'Industrie, de la Zone Franche et des Innovations Technologiques.....	42
4.24.	Ministère des Sports et des Loisirs	43
4.25.	Ministère des Postes et Télécommunications	46
4.26.	Ministère des Arts et de la Culture	46
4.27.	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.....	47
4.28.	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation	48
4.29.	Ministère de la Communication	51
5.	Conclusion et recommandations	51

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest Africain de Développement
BT	Basse Tension
DB	Direction du Budget
DCF	Direction du Contrôle Financier
DF	Direction des Finances
DFCEP	Direction du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPD	Direction de la Dette Publique
CCIT	Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CDS-MT	Cadre des Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEET	Compagnie Energie Electrique du Togo
CEDIL	Collège d'Initiative Locale
CFE	Centre des Formalités des Entreprises
CHP	Centre Hospitalier Préfectoral
CHR	Centre Hospitalier Régional
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
EDIL	Ecole D'Initiative Locale
ENS	Ecole Nationale Supérieure
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FACT	Fonds d'Appui aux Collectivités Locales
FCFA	Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FTF	Fédération Togolaise de Football
HEC	Haute Ecole Commerciale
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique

IFU	Identifiant Fiscal Unique
ITRA	Institut Technique de Recherche Agronomique
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
LYDIL	Lycée d'Initiative Locale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MT	Moyenne Tension
ONG	Organisme Non Gouvernemental
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PONAT	Politique National de l'Aménagement du Territoire
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PR	Président de la République
PRECOMAT 2.0	Modèle de Prévision Macroéconomique, version 2.0
PTA	Plan de Travail Annuel
SIG	Système d'Information Géographique
SGPA	Système de Gestion du Personnel de l'Administration
SP-PRPF	Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers
TDR	Termes De Référence
TVT	Télévision Togolaise
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

1. INTRODUCTION

Le Togo a connu une longue crise sociopolitique dans les années 90 et n'a pas pu entreprendre de véritables réformes durant une quinzaine d'années. Au sortir de cette période difficile, le Gouvernement a jeté les bases de la relance économique en prenant une série de mesures pour le redressement du pays. Les études diagnostiques¹ ont permis d'identifier les insuffisances et les goulots d'étranglement de notre économie et les réformes ont été identifiées. Ces réformes sont en train d'être mises en œuvre et ont permis au Togo notamment d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE en décembre 2010.

En outre, le gouvernement s'est fixé des objectifs qu'il entend poursuivre dans le cadre d'un vaste programme de réformes dans lequel s'inscrivent tous les ministères. A cet effet, le Conseil des Ministres a adopté le Document de Stratégie des Réformes par décret N° 2010-108/PR le 29/09/2010.

L'importance que revêtent les réformes dans tous les domaines a amené les autorités togolaises à créer, par décret N°2008-031/PR du 15 février 2008, le Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques des Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF). Cette structure est chargée de suivre et d'accompagner les différents départements ministériels et institutions de l'Etat dans la conception et la mise en œuvre des réformes, de coordonner les interventions des partenaires techniques et financiers et de veiller à la mise en œuvre des engagements du Togo vis-à-vis de ses partenaires.

Le Secrétariat Permanent est assisté d'un Comité de suivi des réformes mis en place le 19 juin 2008 par l'arrêté N°154/MEF/SP-PRPF du Ministre de l'Economie et des Finances.

Le Secrétariat Permanent est représenté dans chaque département ministériel par un point focal qui est chargé de suivre la mise en œuvre des réformes dans ledit département. Ainsi, l'arrêté N°109/MEF/SP-PRPF du 23 avril 2010 a fixé un cahier de charges aux points focaux dans tous les départements ministériels et institutions de l'Etat. Pour une bonne exécution de leur mission, les points focaux ont été équipés et formés.

Le Document de Stratégie des Réformes trace un cadre cohérent au sein duquel les ministères élaborent et exécutent leurs propres réformes. Ces réformes sont agrégées en une matrice unifiée.

La Matrice Unifiée des Réformes qui opérationnalise la stratégie des réformes, permet d'éviter que chaque bailleur de fonds vienne avec sa propre réforme qui ne correspondrait pas aux priorités du Gouvernement. Le gouvernement a mis l'accent sur les finances publiques. Les efforts du gouvernement pour aligner son système des finances publiques sur les standards internationaux sont caractérisés par un certain nombre de mesures et d'actions contenues dans

¹ Direction de l'Economie (décembre 2005), Séminaire national sur la relance de l'économie, DE, Lomé-Togo.

Michel T. Zounon et Piet Lanser (novembre 2008), Rapport d'évaluation des finances publiques selon la méthodologie PEFA : Public Expenditure and Financial Accountability, Programme FED de l'EU pour le Togo.

PEMFAR (2006 et 2009), Rapport d'évaluation des finances publiques, PEMFAR : Public Expenditure Management and Financial Accountability Review, Lomé-Togo

le plan d'action de la réforme des finances publiques intégré au Document de Stratégie des Réformes (DSR).

Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre des mesures de réformes au cours du premier semestre 2011. Il est articulé autour des points suivants : la situation de l'économie, celle des finances publiques et l'état du plan d'action de la réforme de la gestion des finances publiques et l'état d'exécution des mesures de réformes des autres départements ministériels.

2. SITUATION DE L'ECONOMIE

La crise économique mondiale a eu des retombées négatives sur l'économie togolaise en 2011 en dépit de la reprise économique engagée par le pays au sortir de la longue crise sociopolitique que notre pays a connu. Néanmoins, la croissance économique est en légère hausse dans un contexte de stabilité macroéconomique. La croissance économique réelle est estimée à 4,1% en 2011 contre 3,7% en 2010. La production vivrière a particulièrement contribué à la croissance, grâce aux mesures de soutien du Gouvernement aux agriculteurs. L'inflation en glissement annuel est ressortie à 3,9%. Elle serait de 3,5% pour l'année 2011 alors qu'elle était de 2,1% à fin décembre 2010.

La politique budgétaire continue de soutenir la croissance et dégagerait un déficit global de 3,4% du PIB en 2010 contre 3,2% du PIB en 2009 principalement en raison de l'augmentation des investissements publics destinés à amortir l'impact de la crise économique mondiale et de plusieurs années de sous-investissement. La crise économique mondiale a freiné la croissance des exportations, tandis que les investissements publics ont alimenté la demande d'importation. Par contre, les envois de fonds des travailleurs expatriés se seraient accrus de 11,4% en 2010.

Le stock de la dette publique à fin juin 2011 s'élève provisoirement à 717,90 milliards de FCFA, soit un taux d'endettement d'environ 43,0% du PIB. L'encours de la dette extérieure se chiffre à 184,4 milliards, contre 504,7 milliards de FCFA au 31 décembre 2010. Au titre de l'Initiative PPTE, l'atteinte du point d'achèvement le 14 décembre 2010 a permis au Togo d'obtenir 654,2 milliards FCFA d'annulation de sa dette dont 308,4 milliards auprès des créanciers du club de Paris et 345,2 milliards auprès des multilatéraux.

La balance courante serait déficitaire, au cours de l'année 2011 de 120,5 milliard de FCFA, en aggravation de 25,7 milliards de FCFA par rapport à l'année 2010 en raison notamment de la dégradation des balances des biens et des services. La détérioration de 0,7 milliards de FCFA de la balance des biens serait consécutive à la hausse de 70,1 milliards de FCFA des importations plus forte que celle de 69,4 milliards de FCFA des exportations.

La balance des paiements dégagerait un excédent de 32,7 milliards de FCFA en 2011 contre 18,0 milliards de FCFA en 2010.

La situation monétaire a évolué favorablement dans un contexte de poursuite de la restructuration du secteur bancaire, avec une saine croissance des dépôts et du crédit à l'économie. Outre le secteur bancaire, les réformes dans les secteurs des phosphates, de l'électricité et des télécommunications demeurent importantes pour la croissance, alors que celles liées à la gestion des finances publiques contribuent à une bonne gouvernance des

affaires de l'Etat. Une stratégie de développement du secteur financier est en cours d'élaboration dont l'atelier est prévu au 1^{er} trimestre 2012.

La poursuite de la mise en œuvre de toutes les réformes par l'ensemble des ministères et institutions de l'Etat est nécessaire pour consolider les acquis des réformes passées et de hisser l'économie togolaise sur le sentier vertueux d'une croissance forte et durable.

3. SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES AU 1^{ER} SEMESTRE 2011

Les opérations financières de l'Etat au 30 juin 2011 se sont soldées par un déficit global hors dons (base caisse) de 47,8 milliards de FCFA contre 14,6 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une détérioration de 227,4%.

Les recettes totales hors dons passent de 150,2 milliards de FCFA en fin juin 2010 à 148,3 milliards de FCFA à la même période 2011, soit une baisse de 1,3%.

Les recettes totales et dons se sont établies à 179,0 milliards de FCFA en fin juin 2011 contre 156,3 milliards de FCFA au cours de la même période de 2010, traduisant une augmentation de 14,5%.

Les dépenses courantes et prêts nets s'élèvent à 185,3 milliards de FCFA au 30 juin 2011 contre 129,3 milliards de FCFA à la même période de 2010, soit une hausse de 43,3%.

Les dépenses d'investissement ont atteint 38,4 milliards de FCFA en fin juin 2011 contre 23,9 milliards de FCFA en fin juin 2010, soit à une augmentation de 60,7%.

Le financement du solde a été de 47,8 milliards de FCFA au premier semestre 2011.

4. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

La situation des Finances Publiques s'est nettement améliorée et les réformes se sont poursuivies afin de consolider la stabilité macroéconomique. Le plan d'action de la réforme de la gestion des finances publiques comprend neuf programmes et est intégré au Document de Stratégie des Réformes au Togo adopté en le Conseil des Ministres par décret N°2010-108/PR du 29 septembre 2010. Ce plan a été actualisé pour la période 2011-2013 en atelier national les 23, 24 et 25 mars 2011 et prendra en compte les recommandations d'Afritac de l'Ouest effectuée du 14 au 29 juin 2011 ainsi que des améliorations internes au ministère des 14, 15 et 16 juin 2011.

Sur les 53 mesures prévues pour l'année 2011 dans le plan d'action actualisé 5 mesures sont déjà réalisées et 48 mesures sont en cours de réalisation. L'état de mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques se présente comme suit :

Programme 1 : Cadre juridique des finances publiques

Objectif : Disposer d'un cadre juridique normalisé permettant de répondre aux soucis de la bonne gouvernance.

Résultats attendus : Le cadre juridique conforme aux standards internationaux et communautaires.

- La transposition des directives de l'UEMOA relatives aux finances publiques dans l'ordonnancement juridique national est en cours. Le comité ad hoc, mis en place, a élaboré six (06) projets de textes. La directive portant loi de finances au sein de l'UEMOA a été adoptée en janvier 2011 par le Conseil des Ministres et transmis à l'Assemblée Nationale. Les cinq (05) autres directives sont adoptées en Conseil des Ministres et transmises à l'Assemblée Nationale. Elles sont relatives au code de transparence dans la gestion des finances publiques, au règlement général sur la comptabilité publique, à la nomenclature de l'Etat, au plan comptable de l'Etat et au tableau des opérations financières de l'Etat au sein de l'UEMOA.

- La Direction de la Dette publique a été réorganisée en 2009. Elle étudie désormais tous les dossiers d'endettement des ministères sectoriels.

- Le décret de réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances est élaboré et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement. Il est passé en août 2011 en première lecture en Conseil des Ministres.

- L'arrêté N°104/MEF/SG/DGTCP portant création des postes de receveurs des régies de recettes est pris le 21 avril 2010. Ces postes sont rendus opérationnels par l'arrêté N°223/MEF/SG/DGTCP portant nomination des receveurs des impôts du 25 août 2010. Les régisseurs ont aussi été nommés et ils ont prêté serment et ont été formés sur leur rôle, leur responsabilité et sur la tenue de la comptabilité de l'Etat. Ils ont été installés.

- L'arrêté N°172/MEF/SP-PRPF a été pris le 28 juin 2010 pour raccourcir le circuit de paiement de la dépense en vue de supprimer les redondances constatées.

- Le comité de trésorerie, créé le 31 décembre 2010 par l'arrêté N°342/MEF/SG/DGTCP, est élargi aux ministères prioritaires. Un arrêté du Ministre des finances a également mis en place le Comité technique de trésorerie. Le plan de trésorerie de l'Etat a été élaboré et est opérationnel. Ces comités tiennent régulièrement leurs réunions.

- Tous les ministères ont pris des arrêtés portant création des organes de passation et de contrôle des marchés publics en leur sein. Il en est de même pour les plus grosses sociétés d'Etat et la mairie de Lomé.

- Les 5 ministères prioritaires et 11 autres ministères ont leur plan d'engagement.

- L'Assemblée Nationale a voté, le 07 octobre 2010, la loi N°2010-012 portant désengagement de l'Etat et d'autres personnes morales de droit public des entreprises publiques.

- La commission de privatisation, créée par décret N°2010-147/PR du 26 novembre 2010, se réunit régulièrement sur la base de son programme de travail 2011. Les dépôts des dossiers de pré qualification des repreneurs de trois banques à capitaux publics ont été clôturés en septembre 2011.

- Le nouveau code des investissements est adopté en conseil des ministres puis transmis à l'Assemblée Nationale. Il est actuellement à l'étude.

Programme 2 : Amélioration de la mobilisation des ressources

Objectif : Assurer le financement des politiques publiques.

Résultats attendus : La mobilisation des ressources intérieures et extérieures est efficace et permet de financer les dépenses dans le respect de l'équilibre budgétaire.

- Un consultant a été recruté pour la mise en place d'un guichet unique du commerce extérieur, son contrat a été signé et il a démarré sa mission en septembre 2011.

- Depuis 2008, le Ministère de l'Economie et des Finances a recruté un cabinet pour la réconciliation des données sur les phosphates. Les rapports de 2008, 2009 de cette étude, ont été produits et publiés sur le site www.togoreforme.com puis transmis aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi qu'aux médias. Pour 2010, les dispositions sont en train d'être prises par le Comité de Pilotage de l'ITIE-Togo pour recruter un auditeur international indépendant. Les TDR ont été élaborés à cet effet et sont validés par ledit comité le 16 août 2011.

- Le cadre général des appuis budgétaires a été élaboré, les PTF et les différents départements ministériels concernés ont apporté leurs observations. Une réunion avec toutes les parties prenantes en vue de la finalisation dudit document a été organisée le 15 septembre 2011.

- Les recettes des régies financières sont versées à la BCEAO tous les deux jours, au fur et à mesure qu'elles sont recouvrées.

- Pour ce qui est de la mise en place d'un système de suivi des ressources perçues par les services sociaux de base, un écran d'application a été mis en place dans le SIGFiP pour permettre le suivi en temps réel des ressources perçues par ces services.

- Les receveurs des douanes et des impôts et les régisseurs des services publics qui ont été formés et installés vont contribuer au renforcement des recouvrements.

- Un système de gestion prévisionnel de la trésorerie est en cours d'installation.

- Le code d'éthique des douanes est élaboré et vulgarisé sur toute l'étendue du territoire. Celle des impôts est en cours d'élaboration.

- Le nouveau code des douanes élaboré est en relecture par un comité mis en place sur instruction du Ministre de l'Economie et des Finances avant son adoption en Conseil des ministres.

- La DGI et la DGD ont un seul Identifiant Fiscal Unique (IFU). La DGD utilise le même numéro d'immatriculation (numéro d'opérateur économique) de la DGI auquel elle ajoute deux lettres.

- Le taux de défaillance déclarative a été réduit à travers la mise en place d'un système de contrôle, le renforcement du recouvrement et l'élaboration d'une stratégie de communication pour une meilleure sensibilisation.

- L'analyse sur la viabilité de la dette publique a été faite en septembre 2011 et servira de base à la stratégie nationale de l'endettement qui sera annexée au budget 2012 lors de sa transmission à l'Assemblée Nationale.

Programme 3 : Prévision, programmation et exécution du budget

Objectif : Disposer d'un cadrage budgétaire crédible et fiable et mettre en place un circuit performant de l'exécution de la dépense.

Résultats attendus : La programmation des dépenses est basée sur des prévisions réalistes et le circuit de la dépense est fluide.

- Les comptes nationaux de 2007 sont produits. Les comptes de 2008 seront produits en novembre 2011.

- L'exercice sur le renforcement du processus d'élaboration et de mise à jour du CDMT commencé en 2008 se poursuit. Les enveloppes initiales au titre 3 ont été envoyées aux différents ministères pour le budget 2011 et 2012.

- Dans le souci d'une bonne exécution budgétaire, le décret 2011-074/PMPRT a été pris le 31 mars 2011 pour fixer le calendrier budgétaire. Le strict respect du calendrier de préparation et de transmission du budget au parlement a été une priorité pour la Direction du Budget dont les efforts ont été déployés et continueront d'être déployés pour faire adopter le projet de budget par le Gouvernement et l'Assemblée Nationale.

- Le calendrier de préparation et de transmission du budget à l'Assemblée Nationale est toujours respecté. Les ministères sectoriels ont 4 semaines pour préparer leur avant projet de budget. Le budget 2010 et le budget 2011 de l'Etat ont été transmis à l'Assemblée Nationale dans la 1^{ère} quinzaine du mois de novembre 2011.

- L'appropriation de l'outil « Budget Programme » et son utilisation dans tous les départements ministériels a été l'un des soucis les plus importants des plus hautes autorités. Ceci pour faciliter la programmation et l'exécution du budget. C'est pourquoi, il est également inscrit à ce programme, l'élaboration d'une stratégie d'implantation du Budget Programme. Ce plan de stratégie a été déjà amorcé par la formation des cadres de tous les départements ministériels en techniques d'élaboration du budget programme et les Cadres de Dépense à Moyen Terme (CDMT) avec l'appui de la BAD via le Programme d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles (PARCI). Des missions d'assistance et d'élaboration d'un manuel de procédures ont été également réalisées avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

L'élaboration des Budgets Programmes et des CDMT qui a débuté en 2009 avec le Ministère de la Santé et le Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation s'est poursuivi avec les Ministères de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de

la Pêche. Le processus continue avec d'autres départements ministériels au cours de cette année 2011.

- La production des CDMT sectoriels 2012-2014 pour les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et l'assainissement, de l'agriculture, des infrastructures, de la communication, de l'environnement et des finances est prévu dans le programme 3 du plan d'action. A ce jour, seuls les ministères de la santé, des enseignements primaire et secondaire, de l'enseignement technique, l'enseignement supérieur, de l'agriculture et de la promotion de la femme ont pu mettre en place cet outil pour la période considérée.

- Pour ce qui concerne l'adoption du projet de loi de finances sur la base des plafonds sectoriels du CDMT global conforme aux priorités du DSRP-C, l'exercice est systématisée pour le budget 2012 pour tous les ministères.

- La répartition des dépenses communes entre les ministères est faite pour le budget 2012 et l'amélioration de la classification fonctionnelle du budget est amorcée et sera finalisée par une étude en cours.

- La réduction du circuit de la dépense est aussi une des mesures prioritaires soutenue par les Partenaires Techniques et Financiers. A cet effet, une étude a abouti à l'allègement au niveau des titres de confirmation. Des efforts se poursuivront dans le même sens.

A cette mesure, s'ajoute la mise en place d'un manuel de procédures d'exécution de la dépense publique. Pour ce faire, un manuel de procédures budgétaires de l'Etat a été élaboré, mais reste à améliorer.

- L'amélioration du processus et la mise en place des outils de suivi de l'exécution des investissements ont été réalisées grâce au Projet d'Appui Institutionnel.

- Des mesures sont également prises pour sécuriser l'exécution des dépenses prioritaires notamment l'ouverture de leurs crédits à 100%. En outre, tous les départements ministériels devront tenir une comptabilité matière.

- Un comité interministériel regroupant les agents des finances et de la fonction publique a été mis en place et travail actuellement pour le dénombrement du personnel de l'Etat en vue d'assainir la solde et instituer le fichier unique solde/fonction publique.

- Un plan de réduction des comptes de l'Etat dans les banques commerciales, proposé par le trésor public est en cours d'exécution.

- Un manuel uniformisé de l'UEMOA de procédure de gestion de la dette a été implémenté.

Programme 4 : Renforcement du contrôle

Objectif : Réduire les risques liés à la gestion des finances publiques.

Résultats attendus : Le système de contrôle est efficace et conforme aux standards internationaux.

- L'inspection générale des finances (IGF) a continué ses contrôles dans les services et entreprises publics.

- La cour des comptes est opérationnelle et a reçu les comptes de gestion 2007 et 2008 y compris les projets de lois de règlement élaborés par le Ministère de l'Économie et des Finances. Elle a examiné les comptes de gestion 2007 et produit son rapport sur l'exécution de la loi de finances 2007 à l'Assemblée Nationale. Les comptes de gestion 2009 et 2010 lui sont transmis en septembre 2011.

- Dans le cadre de l'audit organisationnel et financier de la Caisse de retraites du Togo, un cabinet a été recruté. Le rapport d'audit financier et organisationnel et le manuel de procédures ont été élaborés et validés. Le contrôle physique des pensionnés et le traitement de leur fichier sont achevés depuis 2010. L'étude actuarielle de la CRT est terminée et le cabinet ACTUARI International de France retenu pour cette étude a transmis son rapport définitif en janvier 2011. Un avenant a été signé avec le cabinet ACTUARIA International en vue d'élaborer de nouveaux textes réglementaires prenant en compte des réformes paramétriques de la CRT. Les procédures sont en cours pour le recrutement de consultants en vue de :

- réaliser les missions de formation des agents de la CRT aux normes de la Conférence Internationale des Organismes de Prévoyance Sociale (SIPRES) ;
- réaliser une mission sur le rapprochement des dossiers physiques-fichiers dans le cadre de l'assainissement de la base de données de la CRT ;
- élaborer le schéma directeur informatique de la CRT.

Pour l'audit organisationnel et financier de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), un cabinet a été recruté et a réalisé sa mission. Les rapports de l'audit et de l'étude actuarielle de la CNSS ont été élaborés et validés. Les rapports définitifs sont disponibles. Un cabinet a été également sélectionné et a effectué sa mission sur la possibilité de mise en place d'un régime par capitalisation. Un autre cabinet a été aussi recruté pour mettre en place la politique d'investissement dans la perspective de la diversification des placements de la CNSS. Le rapport provisoire a été déposé le 24 juin 2011.

- La restructuration du système bancaire se poursuit et devrait contribuer au financement de la croissance durable de l'économie. Les Conseillers en privatisation, CADMOS et AFRICA CAPITAL ont été recrutés et sont en train de réaliser leur mission. Un avis de requalification pour la cession des parts de l'État dans ces banques a été publié en juillet 2011 et les soumissions ont été clôturées en septembre 2011. Une loi sur la privatisation a été votée et un nouveau décret a été pris pour mettre en place une Commission Nationale de privatisation qui se réunit régulièrement suivant son programme de travail. La stratégie de privatisation a été adoptée par le gouvernement par décret le 27 juin 2011.

- Le processus de recouvrement des créances en souffrance a été lancé et une étude de faisabilité a proposé la création d'une société de recouvrement. Un décret donnant les privilèges du trésor à cette société est élaboré et adopté en Conseil des Ministres en août 2011. Ce décret sera suivi d'un projet de loi pour donner des pouvoirs exceptionnels à ladite société. Toutes ces actions ont été réalisées grâce au financement de la Banque Mondiale à travers le Projet Secteur Financier et Gouvernance.

Dans le cadre du renforcement du contrôle interne et externe des ressources de l'Etat, plusieurs actions ont été menées.

- Au niveau des entreprises publiques et des banques à capitaux publics, le gouvernement a procédé à trois appels à candidatures pour la sélection des Commissaires aux Comptes qui ont effectué leur mission malgré quelques résistances. Des commissaires aux comptes ont été sélectionnés également pour auditer les Centres Hospitaliers (CHU, CHR, CHP), l'Institut National d'Hygiène, les Universités et la mairie de Lomé. Les commissaires aux comptes ont démarré les travaux en 2009 et les exercices 2008, 2009 et 2010 sont audités.

- Une Commission nationale d'audit des auditeurs a été mise en place pour vérifier la qualité du travail de ces Commissaires aux comptes. Le président de la commission d'audit des auditeurs a mis en place une structure technique qui est en train d'étudier les rapports déposés par les commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ont été sélectionnés conformément aux procédures en vigueur et vont aider ces entreprises ou établissements publics à tenir une bonne comptabilité et respecter les règles d'une bonne gestion conformément aux normes internationales. Il est prévu la formation des administrateurs des entreprises publiques sur l'analyse des états financiers pour une bonne application des recommandations des audits. Des missions de contrôle de ces entreprises ont été réalisées par la Direction de l'Information, de la Gestion et de l'Audit (DIGA).

En outre, depuis juillet 2010, une lettre circulaire de la DGI rappelle aux opérateurs économiques qu'aucun état financier ne sera accepté s'il n'est certifié par un commissaire aux comptes agréés et membres de l'ordre national des experts comptables et comptables agréés.

L'audit des baux, des loyers et le recensement des bâtiments administratifs est achevé et les contrats types de bail et de location ainsi que de résiliation sont en cours de signature. Tout le processus devrait prendre fin en décembre 2011.

- La formation en planification des contrôles selon l'approche par les risques, la formation des agents de l'IGE et de la DNCMP au contrôle et à l'audit des performances et celle des agents de l'IGE et de l'IGF à l'audit et à l'analyse des performances seront faites au cours de cette année 2011 par le PARCI-2. Les consultants pour ces formations sont en cours de recrutement.

Programme 5 : Informatisation des services financiers

Objectif : Rendre l'administration financière plus performante, plus transparente, plus fiable avec les TIC.

Résultats attendus : Le système d'information intégré de gestion des finances publiques est performant et permet un suivi en temps réel de la gestion.

- Des études sont entreprises en vue de créer une interface entre SIGFiP et SYDONIA et une autre entre SIGFiP et SYGAD.

- Le système d'immatriculation des entreprises individuelles a été personnalisé. Les services d'exploitation et les inspections régionales des impôts sont interconnectés au logiciel des impôts et taxes (SysTesIT).

- Un appel d'offres est lancé pour le recrutement d'un cabinet pour réaliser une étude sur la mise en place d'un fichier unique solde fonction publique et une interface avec le fichier de la Caisse de Retraites du Togo.

Le module comptabilité SIGFiP est en expérimentation à la Direction Générale des Impôts et à la Direction Générale des Douanes et les connexions avec le serveur central sont faites.

Les extensions du SIGFiP dans les cinq (05) régions sont réalisées et les connexions avec le serveur central sont également faites par des lignes spécialisées. Il est prévu, sur financement de la BAD (PARCI 2), l'extension du SIGFiP aux ministères prioritaires et à toutes les préfectures du Togo à terme.

En fin, l'intégration dans le SIGFiP de la nomenclature des pièces justificatives des dépenses va faciliter les vérifications de la Cour des Comptes.

- Le module comptable est opérationnel. La balance générale du trésor est générée à partir du module comptabilité du SIGFiP.

Programme 6 : Passation des marchés publics

Objectif : Garantir la transparence dans l'exécution des programmes et politiques publics.

Résultats attendus : Les passations des marchés publics sont efficaces et transparentes.

- Le journal des marchés publics a été mis en place depuis l'année 2010. Tous les marchés passés chaque mois sont publiés dans ce journal. Tous les marchés publics sont aussi publiés sur le site web la DNCMP.

- La direction nationale du contrôle et l'Autorité de régulation des marchés publics sont opérationnelles depuis janvier 2011. Le premier journal des marchés publics est publié en décembre 2010. Les avis d'appel d'offres, les adjudications de marchés et un résumé de tous les contrats y compris les marchés de gré à gré et les concessions publiques sont publiés. Le site web www.marchespublics-togo.com est également opérationnel.

- Un plan de passation des marchés publics par ministère est institué et doit être transmis à la direction des marchés publics chaque année avant la fin du mois de janvier. Tous les ministères et les grosses entreprises publiques disposent de plan de passation des marchés publics. En outre, 16 d'entre eux disposent de plan d'engagement prévisionnel pour l'année 2011.

- Les organes de passation et de contrôle des marchés publics auprès de tous les ministères, les grosses entreprises publiques et la mairie de Lomé sont opérationnels malgré les résistances constatées au niveau des directions générales de certaines entreprises publiques.

- Les documents types et les manuels de procédures de passation des marchés publics sont en cours d'élaboration.

Programme 7 : Déconcentration de l'administration financière et accompagnement de la décentralisation

Objectif : Rapprocher l'administration financière de la population.

Résultats attendus : La responsabilité des acteurs est renforcée à toutes les étapes de la dépense et de la recette.

Le projet de décret de réorganisation du ministère passé en première lecture en Conseil des Ministres prévoit la déconcentration des directions du budget, des finances et du contrôle financier dans les cinq régions. Le trésor est présent dans toutes les régions avec les trésoreries régionales. Celles-ci seront renforcées dans les préfectures par la nomination d'autres comptables publics.

La formation des ordonnateurs et des comptables des préfectures et des communes, démarrée en septembre 2010, porte sur la gestion budgétaire et l'analyse des documents comptables et financiers des collectivités territoriales.

Programme 8 : Améliorer le système de comptabilité de l'Etat et la restitution des données de l'exécution budgétaire

Objectif : Rendre compte au public et piloter les finances publiques.

Résultats attendus : Les données sur l'exécution budgétaire et comptable sont disponibles à bonne date, fiables et exhaustives.

L'élaboration du Tableau des Opérations Financières de l'Etat suivant le Manuel de Statistique des Finances Publiques du FMI de 2001 est en cours. Une mission d'assistance technique financée par le PAI s'est déroulée dans ce sens en 2010 et devra se poursuivre au 2^e semestre 2011. Pour ce qui concerne l'automatisation de la production du TOFE, l'application est conditionnée par la tenue d'une comptabilité mensuelle par le trésor en classe 6 et 7 plutôt qu'en classe 9 et l'opérationnalisation complète du SIGFiP. Avec la nouvelle directive de l'UEMOA, ce reclassement sera fait à partir de 2012. Des dispositions sont en train d'être prises pour réduire les délais de production de la balance du trésor, du TOFE et du tableau de la gestion budgétaire.

Programme 9: Renforcement des capacités

Objectif: Disposer de ressources humaines permettant de répondre au besoin de l'administration.

Résultats attendus: L'administration financière dispose de personnel étoffé et compétent.

- Les receveurs de la DGD et de la DGI et des régisseurs des services publics ont été formés sur leur rôle, leur responsabilité et la tenue de la comptabilité de l'Etat.

- Le personnel des ministères chargés des finances et de la planification ont été formés sur les finances publiques en 2010 avec l'appui du PAI. La série de formation s'est poursuivie au cours du 1^{er} semestre 2011.

- En mai 2011, les agents du ministère des finances ont été formés sur les nouvelles directives de l'UEMOA en matière d'élaboration du TOFE avec l'appui de l'Afritact de l'Ouest.

- Le personnel de la division prévision a été formé sur la modélisation en vue d'améliorer le cadrage macroéconomique.

- Des informaticiens du ministère sont formés sur le SIGFiP. Il reste la formation sur la prise en charge de ce système.

Depuis le mois de mai 2010, la Haute Ecole Commerciale (HEC) de Paris a démarré des séminaires de formation en management des cadres de l'administration togolaise (500 cadres pour les séminaires de formation). Des mégas ateliers pour au moins 2000 personnes par an et sur trois (03) ans ont démarré à Lomé. Cinq mégas-ateliers ont été organisés dans les cinq (05) régions économiques du Togo à l'attention des fonctionnaires.

- Pour l'année 2011, deux cent (200) nouveaux cadres sont en train d'être formés. Les mégas ateliers programmés à l'intérieur du pays ont eu lieu dans les cinq régions économiques. Une conférence internationale publique a également eu lieu au Palais des Congrès de Lomé.

- Au niveau du secteur privé, HEC-Exécutive a formé également plus de vingt cinq (25) entrepreneurs ou opérateurs du Togo.

- La formation des agents de la Direction de la Dette Publique (DDP), de la Direction du Budget (DB), de la Direction du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan (DFCEP) et les sectoriels sur la programmation des investissements n'a eu lieu qu'au niveau de la DDP à fin décembre 2010.

4.1. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Le Togo est admis en octobre 2011 comme membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) s'est fixé deux objectifs à réaliser sur trois ans pour compter de janvier 2011 à savoir : rendre opérationnelle la Direction des Togolais de l'Extérieur (DTE) et renforcer les capacités du Ministère.

Ces objectifs sont déclinés en huit mesures prioritaires ci-après avec leur état d'exécution :

Nommer les responsables de la Direction des Togolais de l'Extérieur (DTE)

Une cellule d'exécution est mise en place dont la coordination est assurée par un directeur par intérim.

Rendre opérationnelle la DTE

La DTE est encore embryonnaire du fait du manque de locaux pour son déploiement.

Elaborer la stratégie nationale de la diaspora

Cette mesure n'a pas connu de début d'exécution à cause de l'implication d'un grand nombre d'acteurs publics comme privés dans la définition de grands axes de cette stratégie et du manque de financement .

Recenser la Diaspora

Cette mesure est subordonnée à la mise à la disposition de la direction des moyens conséquents pour mener à bien toute la campagne de recensement par le biais des représentations diplomatiques. Une enquête est en cours de finalisation pour la recherche de financement auprès de nos partenaires techniques et financiers.

Elaborer et appliquer les nouveaux textes portant organisation et attributions du Ministère

Les projets de textes portant organisation et attributions du Département sont rédigés et attendent d'être validés.

Former les Ambassadeurs, Chefs de Mission et responsables centraux sur le concept de la GAR : Cette mesure est en cours d'exécution.

Renforcer la diplomatie togolaise axée sur le développement

Cette mesure attend dans sa concrétisation, la nomination des Ambassadeurs aux postes non pourvus et l'ouverture de nouvelles missions diplomatiques à Londres, à Brasilia et Ryad.

Renforcer les capacités du personnel

La mesure connaît un début d'exécution avec le recyclage du personnel en anglais diplomatique, financé par l'Ambassade des USA au Togo.

4.2. Ministère de la Santé

Au cours du premier semestre 2011, l'état d'avancement des mesures de réforme au Ministère de la Santé se présente comme suit :

Restructuration du Ministère de la Santé

Le rapport de l'audit organisationnel est disponible. A ce jour l'organigramme est élaboré et un décret créant la Direction des Ressources Humaines est signé. A travers l'Organisation Ouest Africaine pour la Santé (OOAS) et l'appui financier de l'United State Agency for international Development (USAID), la Direction dispose du logiciel iHris qui est spécialisé dans la gestion des ressources humaines. Il faut souligner ici l'appui indéfectible des autres partenaires tels que l'Agence Française de Développement (AFD), et le PNUD.

Actualisation de la politique nationale de Santé

Cette mesure est en cours de réalisation. En effet dans le cadre du processus IHP+, plusieurs étapes ont été franchies. C'est ainsi qu'à travers l'appui de consultants nationaux et internationaux et la participation active des autres secteurs, on est passé de l'analyse et de l'évaluation de la situation à l'actualisation de la politique. Le document validé par l'ensemble des acteurs est disponible.

Pour l'actualisation de la Politique Nationale de Développement Sanitaire (PNDS), on est à la phase d'analyse causale des goulots d'étranglement du système.

Elaboration de la carte sanitaire nationale

Cette mesure est en cours de réalisation. Un financement est obtenu sur le Budget de l'Etat, gestion 2011. Les termes de références élaborés à ce sujet, sont en cours d'étude par les partenaires en développement. Le département à travers son service de Planification et de programmation s'inspire des exemples de la sous région en vue de répondre aux aspirations profondes de nos populations.

Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale d'assurance maladie

Dans ce domaine, le département dans ses plaidoyers a pu gagner l'assentiment du gouvernement et de tous les acteurs. Ainsi des bases et des principes clairs ont été établis et les compétences en la matière sont disponibles à tous les niveaux pour l'effectivité d'une assurance maladie obligatoire.

Intégration de la gratuité de la césarienne dans la politique hospitalière

La gratuité de la césarienne constitue une mesure majeure pour le département de la Santé. Pour garantir de manière durable cette gratuité, des conclusions ont été tirées des expériences déjà acquises dans le domaine par des pays de la sous région. Ainsi, après le lancement officiel, la subvention de la césarienne par l'Etat à 90% est effective depuis le 02 mai 2011.

Renforcement des capacités du personnel de santé : en développement personnel et en gestion des équipements médicaux

Sur le plan développement personnel, 300 médecins et personnels soignants ont été formés lors des mégas ateliers les 8, 10 et 11 décembre 2010. Le département est à la recherche de financement pour la deuxième édition de 2011.

Sur le plan gestion des équipements une étude a été financée par le budget de l'Etat gestion 2011 en vue d'élucider les contours de la bonne gestion des équipements médicaux. Le rapport de l'étude validé par les différents acteurs est disponible. Le département entend exploiter minutieusement ces résultats ceci dans le cadre du renforcement de capacité du personnel.

Appui aux collectivités locales à l'élaboration des plans locaux d'assainissement autonomes des eaux usées et excréta et la promotion de l'hygiène dans les districts du pays.

Le département à travers son service d'hygiène et assainissement ne ménage aucun effort à ce sujet. Ainsi des termes de références sont élaborés pour une stratégie efficiente et durable couplée de renforcement des compétences techniques des assistants d'hygiène. Aussi faut-il souligner que le service budget du ministère a inséré dans ses besoins d'investissement pour l'année 2012 le coût annuel de cette mesure selon la matrice actualisée et validée des mesures prioritaires.

4.3. Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise

Restructuration du ministère

L'audit organisationnel du ministère est terminé et le rapport de mise en œuvre des recommandations attend son adoption par le gouvernement.

Elaboration des textes d'application du code l'eau

Les travaux d'élaboration des textes d'application du code de l'eau ont démarré le 04 juillet 2011 et se poursuivent.

Vulgarisation du code de l'eau

La requête pour le financement de la deuxième phase des activités relatives à la vulgarisation du code de l'eau a été adressée à l'UNICEF.

Elaboration de la politique sectorielle de l'assainissement collectif

La procédure de recrutement du consultant pour l'élaboration de la politique sectorielle de l'assainissement collectif est en cours.

Elaboration du cadre de dépenses à moyen terme du ministère

Le processus d'élaboration du CDS-MT a été lancé le 07 juillet 2011 et les activités se poursuivent avec l'appui du PNUD.

4.4. Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales

L'état de mise en œuvre des réformes au premier semestre se présente comme suit :

Mettre en œuvre les réformes constitutionnelles et institutionnelles

Il a été mis en place une équipe d'experts composée d'enseignants d'université et de techniciens de la CENI en vue de faire des propositions concrètes de modification du code électoral.

Mettre en œuvre la décentralisation

Dans le cadre de la mise en place d'un cadre juridique complet, plusieurs avant-projets de textes ont été finalisés, notamment :

- l'avant-projet de loi portant transfert et répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ;
- l'avant-projet de décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT).

Dans la mise en œuvre de la stratégie de communication sur la décentralisation, le projet « Appui au Processus de Décentralisation au Togo » (APRODECT) finance l'élaboration des affiches sur la décentralisation. Ce projet a permis également la création du site web du département. (www.interieur.gouv.tg).

4.5. Ministère du Tourisme

Sur les six (06) mesures programmées en 2011, deux (02) ont été réalisées au premier semestre. Il s'agit de l'adoption de la Politique Nationale du Tourisme en Conseil des Ministres et de la localisation et le recensement des établissements touristiques.

Mise à part le plan directeur qui est en cours d'élaboration, les trois autres mesures ne sont pas réalisées.

Il s'agit de :

1. l'identification et délimitation des pôles touristiques ;
2. l'organisation d'un Eductour ;
3. l'adoption du nouvel organigramme du ministère en conseil des Ministres.

4.6. Ministère de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions de la République

Renforcer les capacités de la chancellerie

La Direction des Affaires Communes, prévue par l'organigramme de la chancellerie et qui s'occupera de la gestion des moyens matériels financiers et humains, est devenu opérationnelle avec la nomination de l'équipe dirigeante et l'affectation des cadres.

Renforcer les capacités d'audit des juridictions

Une tournée d'inspection de toutes les juridictions et centres pénitentiaires du pays a été effectuée du 1er au 12 mai 2011 par l'Inspection Générale des services juridictionnels et pénitentiaires (IGSJP) en vue de contrôler leur fonctionnement.

A l'issue de cette tournée, il a été mis en place un logiciel informatique de suivi des dossiers dans les cabinets d'instruction.

Moderniser la législation

Après la validation de la politique pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus et des textes portant réorganisation et fonctionnement de la brigade pour mineur en 2010, le Gouvernement a adopté lors du conseil des ministres du 25 mai 2011, le projet de loi relatif à la profession d'huissiers de justice au Togo.

L'essentiel des textes du programme législatif prioritaire du PNMJ a été également introduit, après relecture, au Secrétariat Général du Gouvernement au cours du premier semestre de cette année 2011.

Il s'agit des :

- ✓ textes portant statut des magistrats ;
- ✓ textes portant composition et fonctionnement du CSM ;
- ✓ textes portant organisation judiciaire ;
- ✓ Textes portant statut des greffiers ;
- ✓ Textes relatifs à la profession des commissaires priseurs.

Dans le même contexte, un atelier de relecture de l'avant projet de loi portant code de procédures pénales dans l'optique genre a été organisé du 5 au 7 juillet à Kpalimé.

Mettre en place le nouveau corps des surveillants de prison

Les résultats partiels du concours de recrutement de mai 2010 ont été proclamés le 04 octobre 2010 et des dispositions sont en train d'être prises pour la proclamation des résultats définitifs et l'entrée en formation militaire des surveillants.

Une mission des formateurs français en administration pénitentiaire a eu à définir les curricula de formation.

Sur un autre plan, des activités de réinsertion ont débuté sur le terrain avec l'aide des ONG.

C'est dans cette même optique que la semaine des détenus a été organisée du 18 au 21 janvier 2011.

Conduire un encadrement budgétaire des juridictions

Une mission de collecte des données relatives aux besoins de fonctionnement et aux ressources des juridictions a été effectuée en collaboration avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Ministère de l'Economie et des Finances. Cette mission a permis non seulement d'évaluer les ressources des juridictions mais également d'établir les budgets prévisionnels en fonctionnement de toutes les juridictions du pays.

Le personnel des juridictions a été également formé sur l'élaboration et l'exécution d'un budget de fonctionnement et sensibilisé sur la gestion des fonds de greffes.

Outre l'aspect budgétaire, la mission a également procédé au recensement du personnel et à la collecte des données nécessaires à la production des données statistiques judiciaires.

-  Renforcer les capacités de l'administration pénitentiaire ;
-  Améliorer le fonctionnement des CA et TPI Lomé et Kara ;
-  Améliorer le fonctionnement des juridictions provinciales.

Le renforcement des capacités de l'administration pénitentiaire se traduit également par la construction d'une prison moderne et modèle à Kpalimé.

Les travaux de construction, débutés en décembre 2010, se poursuivent avec un taux de réalisation actuel de 5%.

La construction des cours d'appel de Lomé et de Kara, actuellement en cours, permettra d'améliorer le fonctionnement des dites juridictions. Les taux d'exécution sont respectivement de 3% pour Lomé et 11% pour Kara.

Les locaux des tribunaux d'Atakpamé et d'Aného sont en train d'être également réhabilités pour améliorer leur fonctionnement. A Atakpamé, le taux d'exécution est actuellement de 28% alors qu'il est de 25% à Aného.

Implanter et renforcer les capacités des juridictions administratives

Plusieurs sessions de formation ont été organisées à l'endroit des magistrats des chambres administratives des cours d'appels et de la cour suprême en vue de renforcer leurs capacités en matière de contentieux administratifs.

Renforcer les capacités du Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ)

Le Centre de Formation des Professeurs de Justices (CFPJ), crée par la loi N° 2009-24 du 30 Octobre 2009, est devenu opérationnelle avec le recrutement et la formation de la première promotion de magistrats du 08 Décembre 2010.

Ce centre, que les anciens locaux de la cour suprême entièrement réhabilités abritent provisoirement, devra désormais former les magistrats et auxiliaires de justice (greffiers, notaires, huissiers de justice, commissaires priseurs) du Togo voire de la sous région.

En vue de renforcer les capacités de ce centre, un bloc pédagogique a été construit et un bloc administratif est en construction sur le site de l'Université de Lomé.

Ces infrastructures nouvellement construites devront accueillir les auditeurs de justice dès la rentrée prévue en décembre 2011.

Vulgariser le droit

En l'attente de l'adoption de la politique nationale de vulgarisation juridique validée le 7 Avril 2010, certaines activités de vulgarisation relatives aux droits des femmes et des enfants, à l'accessibilité aux services juridiques et judiciaires des personnes vulnérables, ont déjà commencé sur toute l'étendue du territoire via 4 ONG avec le soutien du PAJDH.

4.7. Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

Il convient de préciser que sur les neuf (09) mesures programmées, la plupart n'ont pas pour échéance l'année 2011. Toutefois, certaines activités ont pu être réalisées durant le premier semestre de l'année en cours. Elles sont relatives à la restructuration du Ministère, aux Statuts de la Police Nationale et des Sapeurs pompiers, à la réforme du contrôle routier, au renforcement des structures, des capacités humaines et techniques de la Police nationale et à l'élaboration de la politique sectorielle du ministère.

Pour ce qui est de la restructuration du ministère, les projets de décrets portant organisation et attributions du département ont été élaborés et envoyés au Secrétariat Général du Gouvernement pour étude en réponse à leur correspondance N/R : 014/SGG/2011 du 22 février 2011.

Concernant la réorganisation et le renforcement des structures de la Police nationale, le projet de construction de l'Ecole Nationale de Police est en bonne voie. L'élaboration de la fiche d'identification du projet est en cours entre la Commission de l'Union Européenne et le gouvernement togolais. Le financement sur le reliquat du 10ème FED, « Projet Appui Centre de Formation à la Police-Gestion et réforme des systèmes de sécurité », se chiffre à environ 3,5 millions d'euro. Toutefois, le déblocage de ces fonds requiert une conditionnalité. En effet, l'Union Européenne exige qu'il y ait au préalable un minimum de structures tenant lieu d'une école de Police. Par exemple un terrain avec quelques bâtiments.

En ce qui concerne les Statuts des deux corps ci-dessus visés, les Avant-projets ont été élaborés et envoyés au Secrétariat Général du Gouvernement pour étude et avis depuis 2010.

Pour ce qui est du renforcement des capacités humaines et techniques de la Police Nationale, une série de formation est actuellement en cours à l'Ecole de police. Il s'agit du renforcement de capacités et des formations professionnelles de passage aux grades supérieurs, notamment

les formations d'Officier de Police Judiciaire de niveau B (OPA à OP), niveau C (B/P à OPA) et de niveau AP2 (GP à B/P).

En ce qui concerne le renforcement de la Direction de la Protection Civile, plusieurs actions ont été mises en œuvre. Il s'agit de l'actualisation du Plan National de Contingence et de l'organisation de l'atelier-bilan de la gestion des inondations de 2010. Il est prévu une tournée conjointe de sensibilisation par les différents départements ministériels impliqués dans la gestion des inondations en vue de sensibiliser les populations sur les dispositions à prendre avant, pendant et après les inondations. L'objectif, étant de réduire les risques de catastrophes et d'augmenter les capacités de résilience des populations.

Concernant la réorganisation de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCTRID), plusieurs structures ont été mises en place avec l'aide des Partenaires Techniques et Financiers. Il s'agit de la mise en place d'un poste de fouille à Hilla-Condji et de la Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT). Par ailleurs, l'Unité Mixte de Contrôle de Conteneurs a été installée au Port et son personnel formé.

Pour ce qui est de la réorganisation du contrôle routier, l'Inspection Générale des Services de Police (IGSP) a organisé une tournée de contrôle inopiné des brigades routières régionales (Plateaux et Centrale) relative aux tracasseries routières et à la corruption dans certaines localités. Cette activité s'est poursuivie, à ce jour, dans la région maritime, mais beaucoup plus dans le cadre de la sensibilisation sur les bonnes pratiques.

Toujours, dans le même processus, suite à une communication sur la sécurité routière faite par le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile en Conseil de ministres, il a été décidé la mise en place d'un Comité Interministériel sur la Sécurité Routière (CIMSIR). Pour ce faire, un comité ad hoc a été constitué dont la mission est de mener la réflexion en vue de la création de deux commissions. L'une sera chargée de la sécurité routière et l'autre de la facilitation du transport conformément aux normes de l'UEMOA sur la libre circulation des personnes et des biens.

En ce qui concerne l'élaboration de la politique sectorielle du ministère, le processus est en cours avec l'appui technique et financier du Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de Reformes et des Programmes Financiers (SP- PRPF). Les TDR ont été élaborés en vue du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement de l'équipe de consultants.

4.8. Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes

Pour le compte de l'année 2011, les mesures de réformes programmées sont : l'organisation du ministère et le renforcement des mécanismes d'appui au développement à la base par l'élaboration de la politique nationale de développement à la base et la création d'un cadre de concertation pour la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse. Ces mesures de réformes devaient permettre au département d'atteindre deux objectifs à savoir disposer d'une organisation du département qui puisse lui permettre de remplir ses missions et assurer une meilleure coordination des trois secteurs dont il a la charge.

Organiser le ministère

Le premier audit organisationnel et stratégique dont a bénéficié le département a fait l'objet d'une révision pour prendre en compte la nouvelle configuration du département qui initialement

n'avait en charge que le développement à la base. La nouvelle proposition est transmise au gouvernement accompagnée du projet de décret portant organisation du Ministère.

Renforcement des mécanismes d'appui au développement à la base

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure de réforme, il est prévu l'élaboration d'une politique nationale de développement à la base qui devrait fédérer les réflexions et stratégies et servir de cadre de référence pour toute intervention dans le secteur. A cet effet, une feuille de route a été adoptée et le processus de sa mise en œuvre enclenché.

Création d'un cadre de concertation pour la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse

Depuis la validation du document de politique nationale de la jeunesse et compte tenu de la transversalité du secteur, il a été recommandé la mise en place d'un cadre de concertation pour sa mise en œuvre. Ce cadre devrait fédérer les différents ministères impliqués et servir de cadre de discussion pour l'évaluation des actions engagées. L'action n'a pas encore été engagée.

4.9. Ministère des Travaux Publics

De ces onze (11) mesures énoncées, huit (8) sont en cours de réalisation. Il s'agit de :

La restructuration du ministère :

Cette restructuration a été mise en œuvre et s'est traduite par l'élaboration d'un nouvel organigramme qui est soumis au Secrétariat Général du Gouvernement ; nous attendons toujours leur réaction.

L'élaboration de la politique des travaux publics :

L'Union Européenne (UE) nous a permis de mettre en place une Déclaration de Politique des Travaux Publics en 2010. Actuellement, des experts ont été recrutés par le Ministère des Transports pour l'élaboration de cette politique qui prendra en compte les Travaux Publics.

Renforcement des capacités du personnel :

Pour cette mesure, une requête est en cours de préparation pour être soumise à la BAD dans le cadre des Etats fragiles.

Elaboration d'un manuel de procédures administratives et financières :

Les termes de référence (TDR) pour le choix du consultant chargé de l'élaboration du manuel de procédures administratives et financières de la DGTP sont disponibles. Le processus de recrutement de consultant est en cours.

Création d'une base de données statistique routière :

Pour ce qui concerne cette mesure, l'Union Européenne a accepté d'aider à sa mise place. Actuellement, les locaux sont disponibles au niveau de la DGTP pour l'installation de cette base

de données. Le câblage est réalisé, la livraison du matériel de même que la formation des agents sont faites.

 Création et dotation en moyens conséquents d'un bureau national d'études, de développement et de contrôle des grands travaux (BNEDC) :

Pour cette mesure, les textes juridiques et institutionnels sont en cours d'élaboration par un consultant.

 Elaboration des modules de formations adaptées aux besoins des PME et des bureaux d'études en concertation avec leur fédération :

Pour la formation des PME et des bureaux d'études, la BAD nous a accordé un prêt d'une valeur de soixante millions (60 000 000) francs Cfa. Le recrutement des consultants est en cours ; l'avis du bailleur est attendu.

 Respecter les normes techniques de l'UEMOA de construction des routes et des bases d'un système de management de qualité :

Cette mesure a connu un début d'exécution avec la mise en place d'un comité au niveau du MTP. Ce comité est composé de :

- la DGTP ;
- du LNBTP ;
- de BEL ;
- d'experts assistants à la DGTP.

Pour ce qui concerne les autres mesures ((i) étude de la faisabilité de l'amélioration des routes nationales n° 1, 3, 5 ; (ii) étude de la faisabilité de construction des routes transfrontalières ; et (iii) évaluation des capacités des PME et des bureaux d'études intervenant dans le BTP), étant donné qu'elles sont programmées pour 2012 et 2013, des dispositions seront prises pour leur mise en œuvre.

4.10. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

 Développer la formation à distance

Le flux d'étudiants à l'entrée dans les universités de Lomé et de Kara demeure soutenu. La formation à distance a été retenue dans le document de politique sectorielle de l'éducation comme une des approches alternatives pour maîtriser l'effectif sans cesse croissant d'étudiants dans l'enseignement supérieur public.

Dans le cadre du renforcement de la formation à distance, le gouvernement togolais a signé un accord avec l'UNESCO aux termes duquel, ce dernier aidera, avec le concours financier du gouvernement du Japon et de l'UEMOA, à la réalisation dans notre pays du projet dénommé Campus Virtuel Africain (CVA). Ce projet vise un renforcement des capacités des enseignants et l'amélioration de la qualité du système global dans les enseignements primaire, secondaire, technique et formation professionnelle et dans l'enseignement supérieur.

Des activités sont déjà enregistrées au titre de l'année 2011.

Un contrat de partenariat entre l'université de Lomé et l'UNESCO a été signé le 8 avril 2011.

Le Campus Virtuel Africain du Togo a été inauguré le 9 août 2011 avec l'ouverture d'un premier centre CVA au Centre d'Informatique et de Calcul (Université de Lomé).

Du 9 au 11 août 2011, vingt (20) enseignants-chercheurs des universités de Lomé et de Kara ont pris part à un séminaire de formation sur l'ingénierie de production de cours en ligne et l'enseignement à distance. Ceux-ci seront chargés, à leur tour, de former leurs collègues enseignants des autres niveaux.

Transformer le système d'aides universitaires en bourse sur mérite et critère social

Cette action s'inscrit dans l'objectif global d'une meilleure gestion des dépenses sociales afin de les rendre plus efficaces. Plus spécifiquement, il s'agit d'élaborer un nouveau dispositif juridique encadrant l'octroi des bourses et secours universitaires en remplacement du système actuel d'octroi d'aides, système qui comporte des faiblesses.

Le nouveau système d'assistance financière aux étudiants et stagiaires togolais comprend les bourses nationales et allocations de secours universitaires pour les études au Togo et des bourses de coopération étrangère octroyées par des Etats amis ou des organisations internationales pour des études à l'étranger.

L'assistance financière sera désormais liée aux critères de mérite, d'obligation de résultats, de la prise en compte des cas sociaux, du genre, de l'équité régionale et aux priorités de l'Etat en matière de formation et d'emploi.

Le projet de décret instituant le nouveau dispositif est rédigé et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement.

Former des cadres en politique sectorielle et gestion des systèmes éducatifs

Cette action s'inscrit dans l'objectif du renforcement des capacités des agents du secteur éducatif. Cinq (5) candidatures ont été transmises au centre de formation à Dakar pour étude et sélection des candidats en vue du démarrage du stage avant la fin de l'année en cours.

Faire une étude sur les besoins de formation supérieure

Cette activité, faute de financement, est reportée à l'année 2012.

Elaborer une politique nationale de recherche

La Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'UNESCO ont accepté de financer le projet d'élaboration de la politique nationale de recherche. Cette option permettra d'obtenir une enveloppe de ressources beaucoup plus importante et de viser des objectifs plus ambitieux. Les tractations et échanges de documents se poursuivent avec ces institutions partenaires. Il n'est pas probable que la mise en œuvre du projet soit entamée avant la fin de l'année.

4.11. Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

Au cours du 1er semestre 2011, la plupart des actions prévues sont en cours de réalisation. L'état d'avancement des actions se présente comme suit :

-L'avant-projet d'arrêté d'organisation du ministère a été actualisé conformément à la restructuration du gouvernement le 28 mai 2010 qui a fait du département, le ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale.

- Après l'élaboration des Termes De Référence (TDR) relatifs à l'audit institutionnel et organisationnel du département, le cabinet d'étude KPMG a été retenu à l'issue d'un appel d'offres. La consultation est en cours.

- Les Termes De Référence (TDR) de la politique sectorielle de l'action sociale sont élaborés et disponibles au Secrétariat Permanent du suivi des réformes. Le financement est attendu afin de procéder à l'appel d'offres.

- Un comité technique de réflexion est mis en place et s'active à analyser les modalités d'institution et de fonctionnement du fonds de solidarité nationale.

- L'assistance ponctuelle aux personnes indigentes se poursuit quotidiennement par l'Agence de Solidarité Nationale pour répondre aux demandes croissantes des populations démunies et vulnérables.

- Dans le cadre du renforcement des capacités des structures d'intervention du ministère, de nombreuses activités ont été menées sauf que la formation du personnel en planification prévue manque encore de financement.

Après la construction d'un magasin de stockage de vivres et non vivres à Lomé et dans la région centrale, celui de la région maritime est achevée à Tsévié. Une entreprise a été retenue à l'issue d'un appel d'offres pour fournir du matériel technique pour l'équipement desdits magasins.

L'étude de réhabilitation des centres de formation pour personnes handicapées d'Akata et d'Attéda est disponible. L'étude de la gestion fonctionnelle des centres communautaires est également disponible.

- Le projet de développement visant notamment la protection sociale de la jeune fille mineure dans le cadre de la deuxième session de coopération mixte Togo-Libye prévu au centre d'observation et de réinsertion sociale de Cacaveli à Lomé est suspendu compte tenu de la crise libyenne.

- Les documents d'appel d'offres sont en cours de préparation pour la réhabilitation du centre de détente et de loisirs des personnes âgées à Dapaong.

L'Ecole Nationale de Formation Sociale (ENFS) a réformé les programmes de formation. Un atelier de validation des quatre référentiels dans le cadre de la réécriture des curricula a eu lieu le 28 février 2011.

4.12. Ministère des Mines et de l'Energie

Restructurer le ministère des mines, et de l'énergie.

Le projet de réorganisation du ministère, transmis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) depuis novembre 2009, est toujours sans suite.

Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale des mines

La Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a obtenu un financement de la Banque Mondiale, ce qui a permis le démarrage effectif de cette mesure. Un avis d'appel d'offres pour le recrutement d'un consultant a été publié. Seules deux offres ont été reçues à la

date de clôture du dépôt des offres. Face à cette situation, La DGMG a adressé un courrier à la Direction Nationale de contrôle des Marchés Publics (DNCMP) afin d'obtenir l'accord de renouvellement de l'avis d'appels d'offres. La DNCMP a donné son accord. L'avis d'appel d'offres a été publié de nouveau avec nouvelle date d'échéance le 15 juillet 2011.

Actualiser le code minier

L'actualisation du code minier débutera avec une prochaine relecture. Le processus de recrutement d'un cabinet est en cours.

Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale de l'énergie.

Entente directe avec le bureau d'études SOFRECO, ordre de service émis le 02 mai 2011.

Au cours de l'atelier de lancement officiel des travaux qui s'est tenu le vendredi 24 juin 2011, l'équipe chargée de conduire l'étude a présenté sa méthodologie de travail en présence des acteurs des sous secteurs concernés. Il est attendu du consultant un rapport sur le diagnostic du secteur de l'énergie, une déclaration générale de politique et un plan d'actions pour la mise en œuvre sur le court, moyen et long termes courant de 2011 à 2020.

Promotion de l'électrification à grande échelle.

Cette mesure des réformes est composée de deux sous-mesures.

La première sous-mesure relative à l'étude de création d'une agence et mise en place d'un fonds pour l'électrification du monde rural n'a pas encore connu un début d'exécution.

En effet, la Direction Générale de l'Energie a transmis les termes de référence au Secrétariat Permanent pour le suivi des Politique de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF), en vue d'obtenir un financement. Jusqu'à ce jour, le SP-PRPF n'a pas pu trouver de financement.

La deuxième sous-mesure concerne la mise en place d'une dotation qui ne pourrait se faire que si l'agence est créée.

4.13. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

Au cours du premier semestre de l'année 2011, le département s'est attelé à la réalisation des actions prévues. L'état d'avancement de ces actions se présente comme suit :

Poursuivre la restructuration du MAEP

L'audit institutionnel du Ministère est arrivé à terme et les résultats sont disponibles.

Elaborer la politique agricole

Les TDR sont élaborés, mais le processus de recrutement d'un consultant n'a pas abouti. Cette activité est reportée pour l'année 2012.

Elaborer la politique nationale de pêche

Cette mesure a été réalisée grâce à un financement de l'Union Européenne sur le projet ACP FISH II. Ainsi, le document de politique sectorielle sur la pêche et l'aquaculture et du plan d'aménagement des pêcheries du lac de barrage de Nangbéto ont été validés au cours d'un atelier qui s'est tenue du 03 au 05 Mai 2011.

Mettre en œuvre le CDMT sectoriel

Dans le cadre de la mise en œuvre des CDMT les activités réalisées sont (i) l'élaboration du CDMT 2011- 2013 (ii) la prise de l'arrêté instituant le mécanisme de la chaîne PPBS (iii) la prise de l'arrêté nommant les acteurs de la chaîne PPBS notamment les membres de la cellule, et des points focaux. L'élaboration du CDMT 2012-2014 est en cours.

Mettre en place un mécanisme de financement adéquat et durable pour les ruraux pauvres et les entreprises du secteur

Le recrutement d'un consultant est en cours.

Elaborer la stratégie de relance de la filière café cacao

L'évaluation des perspectives de développement des filières café-cacao a recommandé la création et le déploiement d'une nouvelle cellule de vulgarisation et d'appui technique, fusionnant les cadres d'appui de la Fédération des Unions de Producteurs de Café-Cacao et de l'Unité Technique Café-cacao. Cette nouvelle structure sera dénommée « Nouvelle UTCC ». La validation de cette étude a été faite le 04 juin 2011 et sera mise en œuvre par le biais d'un programme prioritaire de relance et de soutien durable des filières café cacao.

Redynamiser les Chambres Régionales d'Agriculture

Dans le cadre de la redynamisation des chambres d'agriculture le MAEP a commandité une étude diagnostique du fonctionnement des chambres régionales d'agriculture et des faitières d'organisations professionnelles agricoles du Togo. Cette étude réalisée grâce au soutien technique et financier de la FAO a été validée le 04 juin 2011.

Organiser le fichier national des organisations paysannes

La Direction de la Planification et de la Coopération Agricole a organisé une retraite à Kpalimé pour mettre à jour le fichier national des organisations paysannes et de leurs faitières le 15 Janvier 2011.

4.14. Ministère Délégué auprès du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche chargé des Infrastructures Rurales

Au cours du premier semestre 2011, les actions prévues qui ont été réalisées se présentent comme suit :

La structuration du ministère

L'audit stratégique et organisationnel du MAEP et du MD/MAEP/IR est achevé. L'organigramme est disponible et il reste la prise du décret portant attribution et organisation des ministères pour son opérationnalisation.

L'élaboration de la politique nationale d'infrastructures rurales

Un consultant a été sélectionné à cet effet.

L'actualisation de la politique agro foncière et les textes juridiques sur les ZAAP

Le comité interministériel de réflexion sur la nouvelle politique foncière en milieu rural a été redynamisé et les travaux se déroulent normalement en commission.

4.15. Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

Neuf (09) actions ont été retenues au titre de mesures de réformes pour l'année 2011. Cinq (05) parmi ces mesures ont connu un début de réalisation.

Elaborer et mettre en œuvre la carte de l'Enseignement technique et de la formation Professionnelle

Cette mesure a connu un début de réalisation avec l'approbation du contrat de prestation de service par le Ministère de l'Economie et des Finances. Cette étude a été attribuée à l'Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé à l'issue d'une consultation restreinte.

Elaborer une stratégie de mise en œuvre de la formation professionnelle d'insertion (FPI)

Les termes de référence ont été élaborés et le dossier de consultation restreinte est en cours d'élaboration. Cette mesure, capitale pour l'amélioration de la productivité dans les secteurs informels agricole et non agricole doit être conduite simultanément avec la mesure relative à la définition des normes minimales d'infrastructures et d'équipements des centres de formation. La lenteur dans la réalisation de ces mesures faute de financement sur ressource propre, risquerait de retarder la mise en place des conditions nécessaires et indispensables pour la mise en œuvre du dispositif de formation capable de relever le défi du chômage et de la précarité.

Elaborer et/ou actualiser des curricula de formation

Cette mesure a connu un début de réalisation sur ressources internes et avec l'appui financier de l'UNESCO.

Réorganisation du Fonds National d'Apprentissage, de formation et de Perfectionnement Professionnelle

Les textes de réorganisation ont été adoptés par l'Assemblée Nationale en 2010.

Formation de 15 cadres de l'ETFP en Politiques Sectorielles et Gestion des Systèmes Educatifs (PSGSE)

La formation des cadres de l'ETFP en Politiques Sectorielles et Gestion des Systèmes Educatifs (PSGSE) est entamée et se poursuit. A ce jour, deux (02) cadres ont été déjà formés

et sept (07) sont en formation avec l'Université Cheik Anta Diop (UCAD) en collaboration avec le Pôle UNESCO de Dakar au Sénégal.

4.16. Ministère auprès du Président de la République, chargé de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

Réorganiser le ministère

L'organigramme du ministère n'est pas encore adopté mais il faut noter la mise en œuvre partielle du projet d'organigramme inspiré des résultats de l'audit du ministère avec la création d'un Secrétariat Général et d'un Secrétariat Technique du DSRP.

Adopter et mettre en application la loi statistique

La loi statistique a été adoptée par le gouvernement en décembre 2010. Elle est votée par l'Assemblée nationale le 9 mai 2011 ensuite promulguée par le Président de la République.

Reste : Publication au Journal Officiel de la République Togolaise (JORT).

Créer le Conseil National de la Statistique

Le projet de texte d'application créant et organisant le Conseil National de la Statistique est élaboré mais n'est pas encore validé en vue de sa soumission pour adoption par le gouvernement.

Créer et opérationnaliser l'Institut National de la Statistique

Le projet de texte d'application créant et organisant l'Institut National de la Statistique est élaboré mais n'est pas encore validé en vue de sa soumission pour adoption par le gouvernement.

Elaborer et adopter la loi cadre sur l'aménagement du territoire

La loi cadre sur l'aménagement du territoire est élaborée et validée en atelier les 03 et 04 mai 2011. Elle a été transmise au Secrétariat Général du gouvernement pour son adoption en conseil des ministres. Les observations sur le document sont prises en compte. Le document est renvoyé une fois encore au Secrétariat Général du Gouvernement.

Reste :

- ✓ L'adoption de la loi cadre en Conseil des Ministres,
- ✓ Le vote de la loi cadre à l'Assemblée Nationale.

Mettre en place un système d'information géographique (SIG) opérationnel

L'appel d'offre a été lancé. Le rapport d'évaluation des soumissionnaires transmis à la Direction Nationale des Marchés Publiques pour avis de non objection. Le fournisseur est retenu et le contrat est signé.

Reste :

- ✓ La conclusion du contrat c'est-à-dire la fourniture du matériel,

- ✓ La mise en place et l'opérationnalisation du SIG.

Elaborer le schéma national et les schémas régionaux et locaux d'aménagement du territoire

La collecte des données socio-économiques au niveau centrale et régionale est terminée et leurs saisie est en cours.

Reste :

- ✓ L'atelier de validation prévu pour la période comprise entre le 29 août et le 4 septembre 2011,
- ✓ L'atelier d'évaluation à mi-parcours par régions de la collecte des données socio-économiques qui est prévu pour la période du 5 au 10 septembre 2011,
- ✓ L'atelier définitif de validation des données collectées qui est programmé au mois de novembre,
- ✓ L'analyse des données.

Elaborer et adopter les textes d'application des schémas d'aménagement du territoire

Cette action est prévue après l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire.

Mettre en place des comités sectoriels dotés de points focaux chargés du suivi des travaux des groupes sectoriels dans les ministères prioritaires

Les points focaux du ministère en charge de la planification ont été identifiés. Les termes de référence pour la mise en place des noyaux sectoriels ou points focaux sectoriels sont élaborés. Les besoins en formation de ces points focaux sont également identifiés.

Définir une vision et élaborer un plan stratégique de développement à long terme

Une note d'orientation a été élaborée par le Docteur Alioun SALL du Cabinet international "Futur Africain" à la fin de sa mission de consultation et envoyé à la partie togolaise pour son adoption. Un projet de termes de référence pour l'atelier de validation de la note d'orientation est élaboré.

Une mission de la Banque Mondiale a procédé à l'évaluation des besoins de financements du secteur des infrastructures du 07 au 24 mars 2011.

Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a lancé dans le cadre de l'élaboration de la vision, un appel à candidature pour le recrutement des agents à différents postes à savoir :

- Coordonnateur de la cellule technique,
- Expert national chargé des études économiques,
- Expert national chargé des études sociales,
- Expert national chargé des questions environnementales.

La date de dépôt des offres était fixée au lundi 27 juin 2011.

Reste :

- ✓ La validation de la note d'orientation ;
- ✓ La mise en place des organes ;
- ✓ L'adoption de la stratégie de communication ;
- ✓ L'élaboration de la vision.

 Produire un guide d'élaboration et de mise à jour des politiques sectorielles assorties de plan d'actions pour tous les ministères

Deux projets de termes de référence à savoir un pour le recrutement du consultant et l'autre pour l'élaboration du guide ont été élaborés.

Reste :

- ✓ Le lancement de l'appel à candidature pour le recrutement du consultant national ;
- ✓ L'élaboration du guide.

 Elaborer une politique nationale de l'aide au développement

La politique nationale de l'aide au développement est élaborée et adoptée en atelier le 31 mai 2011. Elle est finalisée avec la prise en compte des observations de l'atelier.

Reste :

- ✓ La transmission du document au Secrétariat Général du Gouvernement pour son adoption en Conseil des ministres.

 Mettre en œuvre le Plan d'Action National de l'Efficacité de l'Aide au Développement (PANEAD)

Le plan d'action national de l'efficacité de l'aide au développement est mis en œuvre.

 Implanter et opérationnaliser une plate forme de gestion de l'aide

Une mission de la fondation Développent Gateway mandaté pour l'implantation et l'opérationnalisation de la plateforme de gestion de l'aide a séjourné au Togo du 16 au 27 mai 2011. Au cours de son séjour, elle a procédé à l'installation de la version pilote de la plate forme ainsi qu'à la formation des administrateurs techniques, des administrateurs fonctionnels et des utilisateurs avancés qui se chargeront de la formation des points focaux et des autres utilisateurs. Les administrateurs techniques et fonctionnels, après le départ de la mission, ont continué les activités de test de la base de données pour finaliser le paramétrage. Une prochaine mission de la fondation Développement Gateway est attendue au cours du mois de septembre pour l'installation définitive de la plateforme de gestion de l'aide.

 Suivre et coordonner l'assistance technique

Un bilan sur l'assistance technique a été réalisé dans le cadre de l'enquête OCDE 2011. Il est prévu, en collaboration avec le ministère chargé de la réforme administrative, l'élaboration d'une stratégie conjointe d'assistance technique.

Réaliser l'enquête de suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide

Les 15 et 16 mars 2011, s'est tenu l'atelier de consultation nationale dans le cadre de l'enquête OCDE 2011 de suivi de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et des principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles. Avant et après l'atelier de consultation nationale, 6 réunions ont été tenues par la Coordination Nationale de la Déclaration de Paris avec ses points focaux pour d'une part réunir les informations nécessaires pour l'enquête et d'autre part s'accorder sur les informations contenues dans le projet de rapport provisoire. Un deuxième atelier s'est tenu le 06 juillet pour valider le rapport provisoire transmis par la consultante à la fin de son travail. Les observations de l'atelier ont été transmises au Secrétariat de l'OCDE pour la prise en compte dans le rapport.

Reste :

- ✓ La finalisation du rapport de l'enquête,
- ✓ La diffusion du rapport final.

Mettre en place le Comité Etat-Donateurs et faciliter son fonctionnement régulier

Le Comité Etat-Donateur prévu par le Dispositif Institutionnel de Coordination, de Suivi et de l'évaluation des Politiques de Développement (DIPD) a deux niveaux de fonctionnement à savoir :

- ✓ Le niveau opérationnel : il est présidé par la Ministre auprès du Président de la République chargée de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire.
Il s'est réuni le 1er avril 2011 pour échanger sur le DIPD et la constitution des Comités sectoriels,
- ✓ Le Haut niveau : il est présidé par le Premier Ministre.
Il s'est réuni le 18 juillet 2011 dans le cadre de la revue de la mise en œuvre du DSRP-C pour l'année 2010.

Former les agents de la DPD ; DB ; DFCEP ; DCF et les sectoriels à la programmation des investissements

Quatre ateliers de formation ont eu lieu à savoir :

- ✓ Notsè du 28 au 31 décembre 2010 sur la chaine Planification, Programmation Budgétisation et Suivi-évaluation (PPBS),
- ✓ Lomé du 15 au 18 février 2011 sur la gestion des projets et la programmation des charges récurrentes,
- ✓ Lomé du 12 au 15 juillet 2011 sur les concepts et outils de planification du développement et les conditions de passage à l'approche GAR,
- ✓ Lomé du 26 au 29 juillet 2011 sur la chaine Planification, Programmation Budgétisation et Suivi-évaluation (PPBS).

Elaborer un plan de renforcement des capacités et former le personnel qualifié en aménagement du territoire

Le plan de renforcement des capacités en aménagement du territoire est élaboré et la formation du personnel qualifié en aménagement du territoire se poursuit avec l'envoi de trois cadres à

l'Institut Panafricain pour le Développement de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (IPD/AOS) de Ouagadougou au Burkina-Faso pour une formation d'une durée de 12 mois.

Réaliser un recensement général de la population et de l'habitat

La phase préparatoire a débuté en février 2009 ; le dénombrement a eu lieu du 6 au 21 novembre 2010. La phase du traitement est en cours avec la codification qui est terminée et la saisie des données qui se poursuit et qui finira à fin septembre 2011. D'ici novembre, les résultats des tableaux seront disponibles.

Reste :

- ✓ Les rapports d'analyse qui probablement seront disponibles en 2012,
- ✓ La publication qui est prévue en 2012.

Réaliser les enquêtes MICS et QUIBB

L'enquête MICS est terminée en 2010. Le rapport préliminaire est disponible. Les analyses sont en cours en vue de sortir le rapport définitif.

L'enquête QUIBB a démarré en juin 2011 pour une durée de 9 mois. L'enquête pilote a eu lieu du 5 au 8 juillet 2011. L'opération de recrutement et de la formation des agents enquêteurs a duré 8 jours et a pris fin le 28 juillet 2011. L'enquête proprement dite couvre la période du 30 juillet au 30 août 2011.

4.17. Ministère des Transports

L'état de mise en œuvre des réformes au premier semestre se présente comme suit :

Construire un 3ème quai et une nouvelle darse

Les travaux de recherches géologiques se poursuivent. En ce qui concerne la construction de la darse, la mise en place de l'épie se poursuit en attendant la signature de la convention en cours de lecture. Cependant le Port Autonome de Lomé (PAL) procède à la réalisation de terres- pleins en urgence.

Mettre en place des outils de gestion modernes au niveau du Port Autonome de Lomé

Une étude approfondie d'actualisation du Plan Directeur a été entamée. Le rapport provisoire a été soumis par le consultant.

Redéfinir les fonctions et missions du Port Autonome de Lomé

L'étude approfondie d'actualisation du Plan Directeur a pris également en compte cette mesure.

Réduire le temps de passage portuaire

Un groupe de travail a été mis en place pour faire des propositions sur les coûts de passage portuaire (tarifs compétitifs par rapport à Cotonou, Tema et Abidjan). Un rapport a été produit et accompagné de recommandations. Des concertations sont engagées avec les différents services et institutions concernées par les défis à relever.

Construire et réhabiliter les infrastructures routières desservant le PAL

En dehors de la route de contournement SOTOEMA-AKODESSEWA, il n'y a plus eu de travaux réalisés faute de ressources financières disponibles.

Aménager un port sec

Les termes de références ont été élaborés pour la réhabilitation, la modernisation, et l'extension des chemins de fer en prenant en compte le Port sec. Une recherche de financement de cette étude est en cours.

Finaliser des propositions concrètes pour étendre et moderniser l'aéroport International Gnassingbé Eyadema

Le contrat d'exécution des travaux a été signé. Les dossiers de financement en cours de finalisation auprès de Eximbank. Il y a eu création de la RDIA qui a pris effet le 1er juillet 2011. L'entreprise chinoise est en cours d'installation pour le démarrage des travaux.

Pour remédier à l'absence de politique sectorielle sur les Transports,

Un consultant a été recruté et travaille actuellement sur l'élaboration d'une stratégie sectorielle des Transports.

4.18. Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

Adopter en conseil des ministres les textes de réorganisation du ministère

Rendre opérationnelle l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement Détachement du personnel

Ces deux mesures sont en cours d'exécution. Les projets de texte sont transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour observations ; et pour l'ANGE, le détachement du personnel est presque achevé.

Mettre en place la police environnementale

La mise en place des équipements est en cours en attendant la prise, en Conseil des Ministres, d'un décret mettant en place cette institution. Le manuel de procédure est également en cours d'élaboration.

Mettre en place le fonds national pour l'environnement et la commission nationale de développement durable

Le décret portant création de ce fonds est signé. Des études techniques menées ont abouti à la définition de l'assiette des écotaxes. Le Décret CNDD est aussi adopté et les membres du comité sont désignés

Actualiser le Plan d'Action Forestier National (PAFN) et élaborer la politique forestière

Les premiers drafts du PAFN et de la politique forestière ont été élaborés. Une pré validation de ces documents a eu lieu.

Actualiser la politique sectorielle de l'environnement

Les termes de référence ont été élaborés.

Réaliser un reboisement annuel de 5000 ha

La stratégie de reboisement est élaborée, les activités de reboisement ont démarré sur toute l'étendue du territoire : Achat des semences ; Distribution et production de 3.120.000 plants

Formation de 150 femmes sur les techniques modernes de carbonisation dans 15 préfectures pilotes

Le processus de recrutement des structures de formation est achevé, le recensement des femmes est effectif.

Créer des marchés ruraux de bois énergie

Les sites sont déjà identifiés ; les activités de reboisement ont démarré avec production de 100 000 plants.

Mise en œuvre du cadre de biosécurité

Les activités réalisées sont : inscription du Togo au Programme Régional de Biosécurité UEMOA (PRB-UEMOA) ; Formation des régulateurs de biosécurité pour la mise en œuvre du PRB-UEMOA ; Formation des chercheurs Scientifiques sur l'évaluation des risques ; Sensibilisation des acteurs clés nationaux.

Renforcer le système national de gestion des aires protégées

Une convention de financement a été signée. Le recrutement de l'unité de coordination est en cours.

Finaliser les études de restructuration de l'ODEF

Le processus de recrutement du cabinet suit son cours. TDR et budget élaborés et transmis au SPSRPF ; Elaboration d'un avis à manifestation d'intérêt signé le 27 juillet et paru dans Togo-presse du 29 juillet 2011. La date limite des soumissions est fixée au 10 août 2011.

Elaborer la stratégie nationale de mobilisation des ressources FEM 2010 - 2030

Le consultant est recruté et est en attente pour démarrer les travaux.

Réfectionner la berge ouest de l'embouchure du Lac Togo et étude de faisabilité pour la stabilisation du littoral entre Aného et Goumou Kopé

La convention de financement a été signée et la procédure d'appel d'offres est achevée ; la procédure d'attribution de marchés est aussi bouclée avec ouverture du chantier ; les travaux sont exécutés à 80%.

Elaborer des normes de rejets dans les eaux, airs et sols Recherche du document de projet de norme

Discussion avec la structure nationale de normalisation

Finaliser le Plan National d'Intervention d'Urgence en cas de déversement d'hydrocarbures en mer

Cette mesure a été réalisée et le document du Plan National d'Intervention d'Urgence est disponible.

Elaborer le plan d'Action Stratégique pour la lutte contre la pollution marine

Le rapport provisoire est disponible en version anglaise. Une traduction en français est en cours.

Elaborer la cartographie rapide (des bassins versants) de la ville de Lomé et ses environs

La convention de financement est en attente de signature. Les termes de référence sont disponibles.

Former les inspecteurs et formateurs pour une intégration des programmes de risques des catastrophes naturelles dans les curricula de l'éducation nationale

Cette mesure n'a pas connu de début de réalisation. Le démarrage des activités est prévu en 2012.

4.19. Ministère de la Promotion de la Femme

Renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre du genre :

Le Secrétaire Général et le Directeur de Cabinet ont été nommés ;

Deux ateliers de formation ont été organisés pour renforcer les capacités des cadres du Ministère ; l'un sur la Gestion Axée sur les Résultats sensibles au genre et l'autre sur le genre et la budgétisation selon le genre ;

Le budget programme a été élaboré et la version provisoire est actuellement disponible.

Promouvoir le cadre juridique et réglementaire pour l'équité et l'égalité de genre :

La Politique Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre a été adoptée ;

Le Code des Personnes et de la Famille est transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour son adoption par l'Assemblée Nationale.

Assurer la mise en œuvre des recommandations du Forum National de la Femme Togolaise.

L'une des actions menées est la facilitation de l'accès de la femme à la terre et au crédit. Les activités initiées sont :

- La prospection des textes existant en la matière pour dégager les atouts et les contraintes. Cette prospection se poursuit ;
- La sensibilisation des populations cibles sur la nécessité de l'accès des femmes aux moyens de production. Cette sensibilisation se poursuit ;

- Le plaidoyer auprès des chefs traditionnels et des propriétaires terriens se poursuit également ;
- Les ateliers régionaux sur le renforcement des capacités des Chefs Traditionnels dans la région des Savanes, de la Kara et dans la région Centrale ont été organisés. Ces ateliers vont continuer dans les autres régions ;

L'autre action est l'appui à la promotion économique des femmes : une série de six ateliers de formation ont été organisés dans la région de la Kara et dans la région Centrale à l'attention des leaders des groupements féminins et mixtes en leadership et gestion des micro-entreprises.

4.20. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale

Réaliser un audit institutionnel et organisationnel et restructurer le ministère

Pour le premier trimestre 2011, les résultats de l'audit réalisé en 2010 sont finalisés et soumis au Secrétariat Général du Gouvernement pour sa prise en compte dans le projet de décret organisant les départements ministériels.

Adopter la politique nationale du travail et le plan d'action

Les TDR pour la validation finale de la PNT et du plan d'action opérationnel sont élaborés et soumis pour financement au Secrétariat Permanent.

Instituer un régime d'assurance maladie des agents publics

Le processus de mise en place de l'assurance maladie au profit des agents publics s'est poursuivi avec une tournée nationale de sensibilisation des agents publics, la distribution des formulaires d'immatriculation, le recrutement du personnel de l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM), le début des prélèvements de la part ouvrière sur les traitements des agents publics. L'INAM a été officiellement lancé le 05 septembre 2011 et les prestations débiteront dans les prochains mois.

Elaborer et adopter la politique nationale de protection sociale pour tous

Le processus d'élaboration de la politique nationale de protection sociale pour tous sera une conséquence logique de l'étude d'évaluation de la situation de la protection sociale actuelle ; le processus de son élaboration est en cours.

Elaborer et valider la Politique Nationale de Sécurité et de Santé au Travail ;

Les TDR sont élaborés et soumis au BIT qui a marqué un accord de financement. La prochaine étape est la mise en place d'un comité interministériel et tripartite d'élaboration.

Organiser le lancement du Programme d'Aide à l'Insertion et au Développement de l'Embauche (AIDE)

Le programme AIDE a été officiellement lancé dans le mois de mai 2011. Les candidatures des demandeurs d'emploi ont été reçues et les premiers stagiaires ont déjà pris fonction dans les structures d'accueil.

Elaborer le Programme d'Appui au Développement de l'Emploi en milieu Rural (PADER)

Le programme PADER est élaboré et soumis aux partenaires pour financement.

Organiser l'étude sur le répertoire opérationnel de l'emploi et des métiers

Le processus d'élaboration du répertoire est en cours.

Elaborer et vulgariser le guide des structures d'accompagnement des chercheurs d'emploi

En attendant l'élaboration et la vulgarisation du guide des structures d'accompagnement des chercheurs d'emploi, il est prévu au cours du mois d'août une tournée de vulgarisation de la cartographie des potentialités d'emploi des jeunes et des femmes dans les préfectures et sous préfectures au Togo.

4.21. Ministère des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique

Stratégie de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement

Cette mesure comporte deux actions à savoir :

- Validation du document d'analyse des facteurs de crises et des conflits.

A l'issue d'une étude par le ministère grâce à l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un atelier regroupant plusieurs acteurs de la vie politique et sociale a validé ledit document.

- Elaboration d'un projet de loi portant quota de représentation des femmes dans les instances de décision

Afin d'augmenter la participation citoyenne des femmes dans le processus démocratique, le ministère en collaboration avec le ministère de la promotion de la femme et le consortium des ONG des femmes ont initié un projet de loi portant quota des femmes. La finalisation de ce texte a été faite et est dans l'attente d'une validation.

Intégration de l'approche basée sur les Droits de l'Homme

Cette mesure vise à terme, à intégrer l'approche des droits de l'homme dans les programmes de développement. En prélude à l'élaboration du plan d'intégration, le ministère a procédé à une formation des points focaux nationaux de l'administration sur les notions de l'Approche Basée sur les Droits de l'Homme (ABDH).

Elaboration d'une stratégie nationale de formation civique

Une note conventionne de cette mesure a été élaborée et partagée avec les partenaires du ministère et les structures nationales impliquées notamment le ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation, le ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, les organisations de la société civile.

4.22. Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé

Au cours de l'année 2011, la plupart des actions prévues ont été réalisées sans difficultés majeures. L'état d'avancement se présente comme suit :

- dans le cadre de la restructuration du Ministère, il faut énumérer les réalisations suivantes :
 - ✓ l'admission du département au programme d'audit institutionnel 2011,
 - ✓ les projets de textes portant structuration et organisation de la Direction de la Promotion du Secteur Privé ont été élaborés et envoyés au Secrétariat Général du Gouvernement,
 - ✓ S'agissant de la réactivation de la Chambre de règlement des conflits et d'arbitrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, l'institution sera d'ici peu opérationnelle, avec le financement de l'ICF, les structures sont mises en place ; le Bureau Exécutif est dirigé par le Juge ASOGBAVI.

La mise en œuvre des textes relatifs aux normes de fers à béton, aux denrées alimentaires et à la publicité commerciale des biens et services. Les inspecteurs de commerce effectuent des contrôles programmés et inopinés conformément aux dispositions des textes suivants :

- Loi N°99-011 du 28 décembre 1999 portant organisation de la concurrence au Togo ;
- Arrêté interministériel N°003/MDPRCP/MS/MAEP du 10 avril 2009 relatif à la mise sur le marché des denrées alimentaires ;
- Arrêté interministériel N°12109/MIAT/MEF/MTPT/MDPRCPSP du 27 juillet 2009 portant réglementation de la fabrication et de l'importation des fers à béton en République Togolaise ;
- Arrêté N°012/MDPRCPSP/DCIC du 26 novembre 2009 portant contrôle de produits et services objets de publicités commerciales au Togo.

Les rapports sont élaborés et disponibles à la Direction du Commerce Intérieur et de la Concurrence et au Cabinet. Les sanctions allant des amendes à des peines d'emprisonnement sont infligées à ceux qui violent les dispositions des textes précités.

- Pour ce qui est de la politique commerciale, les travaux d'élaboration ont été lancés le 26 mai 2011, les rapports provisoires sont disponibles et la validation est prévue dans les prochains jours.
- S'agissant de la création et l'opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur(GUCE) ; les travaux ont connu une avancée remarquable avec la mise en place d'un comité technique de pilotage. Un consultant a été recruté et a rendu son rapport. Cependant, la Banque Mondiale a prévu recruter un consultant pour peaufiner les documents existants de manière à relancer le processus de création du GUCE qui piétinait depuis un certain temps.

Dans le cadre de la promotion du commerce et surtout dans le souci d'attirer les investisseurs, une série d'événements ont eu lieu. Il s'agit de :

- l'organisation de la journée Economique du Togo à Munich tenue le 26 mai 2011 à dont le but est d'attirer les investisseurs allemands et de renforcer les relations de partenariat entre les opérateurs économiques des deux pays ;
- une délégation de 06 membres conduite par le Directeur de Cabinet du Ministère du Commerce a pris part au 10^{ème} Forum AGOA organisé à Lusaka en Zambie du 04 au 11 juin 2011 ;
- du Centre de Ressource AGOA (CRA) qui a été installé à la CCIT pour permettre aux opérateurs économiques d'avoir les informations et les données nécessaires pour profiter des avantages et bénéfices offerts par le programme AGOA le 20 juin 2011 ;
- de la tenue au Togo le 22 juin 2011 de la journée économique et commerciale Maroco-Togolaise. Suite à cette rencontre, le Maroc s'est engagé à participer à la 9^{ème} foire Internationale couplée de la Foire CEDEAO de novembre 2011, entant que pays invité d'honneur ;
- de la dynamisation du Centre Togolais des Expositions et Foires. Il convient de signaler que désormais, il est organisé chaque année une foire internationale qui connaît une participation effective des opérateurs économiques venant de tous les coins du monde ; Cette année, en fin novembre prochain, cette mesure sera couplée de la foire CEDEAO et le Ministère travaille d'arrache pied pour une réussite de ce grand évènement ;
- des actions qui ont été menées dans le but de l'amélioration du climat des affaires.

Ces actions sont les suivantes :

- Avec l'arrêté N°004/MDPR-CPSP du 28 mai 2010 fixant les délais d'accomplissement des formalités au Centre de Formalités des Entreprises, la composition des dossiers et les frais de prestation par l'administration ou organisme, les coûts et les délais de création d'entreprise ont été considérablement revus à la baisse de même que les pièces à fournir ;
- Toutes les administrations intervenantes dans le processus de création d'entreprise ont désigné leur représentant devant siéger au CCIT pour l'opérationnalisation du Guichet Unique ; les locaux sont déjà aménagés à cet effet.

Pour rapprocher les opérateurs économiques de la CCIT des antennes régionales ont été installées dans tous les chefs-lieux des régions. Celle de Tsévié fut la dernière à être inaugurée.

- Les textes relatifs à la création du Centre de Gestion Agréé sont élaborés ; les efforts sont en train d'être fait pour adoption dans les meilleurs délais ;
- La Charte des PME/PMI a été signée le 04 Novembre 2010 ; les TDR et le budget pour l'édition et la vulgarisation de cette charte sont disponibles. Les textes relatifs à la mise en place du Comité du suivi sont en cours d'élaboration.

4.23. Ministère de l'Industrie, de la Zone Franche et des Innovations Technologiques

Au premier semestre de l'année 2011, certaines des actions prévues ont été réalisées sans difficultés majeures. L'état d'avancement de ces actions se présente comme suit :

Restructuration du Ministère

L'analyse des réformes institutionnelles montre qu'un projet de décret portant organisation du ministère a été élaboré et transmis au Secrétariat du Gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres. Ce décret dès qu'il sera adopté, permettra la création de plusieurs directions, ce qui contribuera à relancer certaines activités dudit ministère afin de promouvoir le développement industriel au Togo.

Elaboration de la politique nationale sectorielle (Industrie et Innovations Technologiques)

La politique industrielle a été validée le 18 octobre 2010 et transmise au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres.

Pour ce qui concerne les innovations technologiques, les termes de références ont été élaborés pour une étude sur l'état des lieux des innovations technologiques au Togo. Un consultant a été sélectionné et les travaux sont réalisés. Les résultats de cette étude serviront de soubassement à l'élaboration de la politique nationale de l'innovation technologique dont le processus de recrutement du consultant est en cours.

Elaboration et mise en œuvre du code des investissements et révision de la loi sur la zone franche

Le gouvernement a adopté le mercredi 19 janvier 2011 en Conseil des Ministres un nouveau projet de loi portant Code des investissements au Togo. Ce projet a été transmis à l'Assemblée Nationale et est actuellement en étude pour son actualisation. Quant à la révision de la loi sur la zone franche, elle a été validée, adoptée par le gouvernement et votée par l'Assemblée Nationale.

Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de promotion de la qualité industrielle

Les activités prévues ont démarré au deuxième semestre 2011. Cependant, un projet de décret et des textes organiques portant attributions, organisation et fonctionnement des structures chargées de la promotion de la qualité industrielle ont été amendés par le gouvernement et les observations sont en train d'être prises en compte. Ce n'est qu'après l'adoption de ces textes que les structures créées (HAUQE, ATOPROQ, ATOMET, ATN, COTAG) se pencheront sur la stratégie à mettre en œuvre pour la promotion de la qualité industrielle au Togo.

Mise en place d'un fonds de promotion de la qualité et de développement de la zone franche

Il est prévu une étude de faisabilité pour le second semestre 2011. Faute de financement, cette étude n'a pas connu de début de réalisation.

Elaboration des CDS-MT

Les actions sont prévues pour le deuxième semestre 2011. Cependant, elles n'ont pas connu de début de réalisation faute de financement.

4.24. Ministère des Sports et des Loisirs

Pour le premier semestre 2011, onze (11) actions sur dix-huit (18) ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 61, 11%.

L'exécution des actions se répartit en quatre volets :

- Les actions totalement réalisées ;
- Les actions en cours de réalisation ;
- Les actions prévues pour être réalisées au second semestre 2011;
- Les actions non prévues dans la lettre de missions mais réalisées.

Elaborer et adopter la Politique Nationale des Sports (PNS)

Le document de la PNS élaboré et validé au cours d'un atelier a été approuvé par le gouvernement suivant le décret n° 2011-040/PR portant approbation de la PNS du 16 mars 2011.

Elaborer et adopter le décret portant réorganisation de l'Institut National de la Jeunesse et des Sport (INJS)

Ce décret a été adopté en Conseil des Ministres en mars 2011.

Elaborer et signer des conventions d'objectifs et de performance avec les fédérations sportives.

A ce jour, toutes les fédérations sportives ont signé ces conventions avec le ministère des sports et des loisirs qui couvrent une période d'un an renouvelable.

Redynamiser les championnats scolaires et universitaires

Au cours de l'atelier de renforcement des capacités techniques de gestion administrative des cadres du ministère des sports et des loisirs à Atakpamé du 31 mars au 1er avril 2011, une revue des actions recommandées lors de l'atelier de Sokodé en 2009 a été faite. Ces actions recommandées ont été prises en compte à l'occasion des finales des championnats scolaires et universitaires organisés à Atakpamé les 21, 22 et 23 avril 2011.

🏆 Détecter et former cinquante (50) talents en football et seize (16) en athlétisme lors des championnats scolaires et universitaires de 2010- 2015

Quatre vingt (80) talents ont été détectés en football dont cinquante (50) cadets et trente (30) minimes. Les quatre vingt (80) talents détectés seront regroupés pendant les vacances pour une mise à niveau pour en créer une équipe nationale scolaire. Un tournoi est prévu avec les équipes nationales scolaires du Bénin et du Burkina Faso.

🏆 Organiser les examens des épreuves physiques du CAP, BEP, BEPC, BAC I et BAC II

Les examens des épreuves physiques et sportives ont pris fin le 03 juin 2011.

🏆 Organiser l'atelier de renforcement des capacités en techniques de gestion administrative des cadres du ministère des sports et des loisirs

Cet atelier s'est déroulé à Atakpamé du 31 mars au 1er avril 2011 et a regroupé soixante dix (70) cadres du ministère.

🏆 Organiser le championnat scolaire cadet trophée Western Union Edition 2011.

Le tournoi a été organisé et la finale a eu lieu le 21 mai 2011 au stade municipal de Lomé.

🏆 Adopter la loi portant charte des activités physiques et sportives au Togo

La loi portant charte des Activités Physiques et Sportives (APS) votée par l'assemblée Nationale le 14 juin 2011 a été promulguée par le Président de la République le 16 juin 2011 (loi n°2011-017 portant charte des APS au Togo).

🏆 Organiser un atelier de renforcement des capacités des responsables des services extérieurs sur les reformes et leurs explications sur les missions du ministère des sports et des loisirs

L'atelier s'est tenu à Sokodé les 18 et 19 juillet 2011.

🏆 Encourager la participation régulière et qualitative du Togo aux différentes compétitions sportives

La signature des conventions d'objectifs a permis de mettre à la disposition des fédérations sportives nationales la subvention de l'Etat pour les actions sportives nationales et internationales. Les structures sportives reçoivent les subventions de l'Etat sur la base de la signature de ces conventions. Une revue à mi-parcours organisée par le département a été présidée par le Ministre des Sports et des loisirs le 16 juin 2011 en présence du Directeur du Budget. A cette occasion, le Ministre a rappelé aux représentants des fédérations les procédures d'engagement et de décaissement des subventions qui leur sont allouées.

Quatre (04) actions sont en cours de réalisation.

Il s'agit de:

🏆 Réhabiliter le stade municipal de Kara

Les travaux ont pris fin et l'inauguration est prévue dans les mois à venir.

Elaborer et mettre en œuvre le plan d'actions de la politique Nationale des Sports (PNS)

Un comité de pilotage a été mis sur place pour préparer les termes de référence (TDR) en vue du recrutement d'un consultant pour l'élaboration de ce plan d'actions.

Rechercher les partenaires pour le financement de la construction de l'académie de football

La maquette a été réalisée.

Former les responsables et cadres (Directeurs, Chefs des inspections, cadres des services centraux, extérieurs et rattachés du département) en « Gestion Axée sur les résultats » (GAR)

Cette formation sera effective dans les mois à venir.

Elaborer un guide national des loisirs

La tournée de recensement et d'identification des sites de loisirs a été déjà effectuée par la Direction Nationale des Loisirs en août et septembre 2010. Le guide élaboré, édité est en cours de finalisation.

Former quatre vingt (80) étudiants des 4ème et 6ème semestres en Sciences et Techniques d'Activités Physiques Sportives (STAP), sur la traumatologie, les APS et la croissance, la biomécanique, la didactique, la physiologie de l'effort, la sociologie des organisations.

Organiser un atelier de restitution sur les reformes réalisées par le secteur au bénéfice des directeurs régionaux et des chefs d'inspection

Cet atelier a été organisé les 18 et 19 juillet 2011 à Sokodé. Il a regroupé une cinquantaine de participants et a permis d'informer, à travers les communications, les responsables des services extérieurs sur la PNS, le décret portant réorganisation de l'INJS, la loi portant charte des APS au Togo, les attributions des services du Ministère des Sports et des Loisirs et la modernisation de l'administration publique au Togo.

Organiser l'assemblée générale extraordinaire et le 30^{ème} anniversaire de l'ACNOA du 25 au 29 juin 2011 à Lomé

Ces deux événements ont été organisés avec la participation de 53 comités nationaux olympiques d'Afrique.

Poser la première pierre de la construction du centre Olympafrica à Lomé, le 28 juin 2011

La pose de la première pierre a eu lieu en marge de cette assemblée générale extraordinaire le 28 juin 2011.

Organiser un stage de perfectionnement des dirigeants sportifs féminins

Sur financement de la CONFEJES, ce stage a eu effectivement lieu à Lomé du 11 au 14 juillet 2011 avec la participation des cadres féminins de six (06) pays : le Benin, le Burkina-Faso, le Niger, le Sénégal, la Mauritanie et le Togo.

4.25. Ministère des Postes et Télécommunications

Renforcer le cadre institutionnel

Trois actions ont été programmées dans le cadre de cette mesure. Il s'agit notamment de :

- Renforcer la capacité du ministère ;
- Renforcer l'ART&P ;
- Mettre en œuvre l'intranet gouvernemental.

Globalement, les réalisations du premier semestre 2011 se résument comme suit :

Le projet de réorganisation du ministère élaboré en 2010 a connu un début de réalisation. A cet effet, le ministère a obtenu sur le budget de l'Etat gestion 2011 un crédit afin de former et perfectionner son personnel. Les Termes de Référence de cette formation sont élaborés et sont en cours de finalisation.

Le ministère a recruté du personnel afin de faire face plus efficacement à ses responsabilités.

L'ART&P a acquis du matériel de mesure de qualité des services offerts par les opérateurs des télécommunications et recruté du personnel afin de renforcer davantage ses capacités de régulation.

Renforcer les télécommunications

La déclaration de politique sectorielle a été validée en atelier et adoptée en Conseil des Ministres au début du deuxième trimestre de cette année. Cet acquis s'inscrit dans la mise à jour du cadre légal et réglementaire.

Quant à ce qui concerne l'action : « restructurer les opérateurs publics », les réflexions en vue de l'élaboration d'un plan d'action ont démarré et vont se poursuivre au cours du deuxième semestre de cette année.

Restructurer la poste

Les actions programmées dans le cadre de cette mesure sont en étude et les premières réalisations pourraient être disponibles dans les mois qui suivent.

Appui au suivi-évaluation de la mise en œuvre des mesures et actions

Cette mesure n'a pu être réalisée car n'ayant pas été budgétisée.

4.26. Ministère des Arts et de la Culture

Pour ce ministère, les actions suivantes ont été réalisées :

Elaborer les textes juridiques et réglementaires.

Les projets de textes portant réorganisation et attributions du ministère sont en étude au Secrétariat Général du Gouvernement. L'adoption de ces textes permettra de doter le département d'un organigramme approprié et conforme à sa mission.

Mettre en œuvre la politique culturelle du Togo.

Pour une meilleure mise en œuvre de la politique culturelle adoptée, il convient d'élaborer les textes de lois qui en découlent.

Ainsi les actions suivantes ont été réalisées:

- L'élaboration de la loi du cinéma dont le projet de loi est en étude au Secrétariat Général du Gouvernement ;
- La validation du statut de l'Artiste aussi en étude au Secrétariat Général du Gouvernement ;
- L'élaboration de la politique nationale du livre dont le processus de recrutement d'un consultant est en cours ;
- L'actualisation de la loi portant protection du droit d'auteur dont le projet de texte actualisé est envoyée, pour avis, à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Etablir un inventaire général du patrimoine culturel sur toute l'étendue du territoire

Les agents recenseurs ont été formés et déployés sur le terrain.

La première phase de l'inventaire relative au patrimoine culturel immatériel est exécutée sur toute l'étendue du territoire national.

Les données sont en cours de traitement.

La deuxième phase qui concerne l'inventaire du patrimoine culturel matériel sera réalisée en 2012.

4.27. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

Sur les onze (11) activités programmées en 2011, les textes sur la restructuration du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le code de l'urbanisme et de la construction, le décret portant délégation de maîtrise d'ouvrage public sont élaborés et déposés au Secrétariat Général du Gouvernement pour adoption en Conseil des Ministres ;

Pour l'élaboration du code foncier moderne et les textes réglementant les loyers d'habitation et des baux commerciaux ; la signature des contrats avec les consultants est en cours ;

Pour la création de l'ordre des urbanistes et la loi portant création de l'ordre des géomètres, les commissions sont à pied d'œuvre ;

Quant à la création de l'Institut National Géographique du Togo (INGT), la banque de l'habitat du Togo et la Société d'Equipe de terrains Urbains, les réflexions se poursuivent entre les instances du Ministère et les autres institutions impliquées.

4.28. Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation

L'état de mise en œuvre des réformes au premier semestre se présente comme suit :

-  **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement et d'encadrement de la petite enfance (0-3 ans) et du préscolaire (4-5 ans)**

Cette mesure est en cours de réalisation.

-  **Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie d'extinction des établissements communautaires (EDIL, CEGIL, LYDIL)**

Deux cent vingt trois (223) jardins d'enfants communautaires, 349 EDIL et 30 CEGIL ont été transformés en établissements scolaires publics à la rentrée 2011-2012.

-  **Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de prise en charge des enseignants volontaires en service dans les écoles primaires publiques**

Les enseignants volontaires sont autorisés cette année encore à passer le concours de recrutement pour les ENI de Notsè, de Dapaong et de Lomé.

-  **Mettre en œuvre la stratégie de construction des salles de classe selon l'approche communautaire en zone rurale**

La stratégie de construction de salles de classe selon l'approche communautaire a démarré dans le cadre du Projet PERI. L'expérimentation de l'approche est en cours sur 16 sites (48 salles de classe), dans les Régions Maritime et Plateaux. Les formations des communautés ont eu lieu et les travaux de construction devraient démarrer au plus tard fin novembre 2011, pour une durée de quatre mois.

Fort des résultats positifs déjà obtenus de cette expérimentation, le nombre de salles de classe prévu pour cette première phase (120), est porté à 360. Les premières conventions de financement avec les communautés seront signées au plus tard fin novembre 2011.

-  **Elaborer une stratégie pour réduire la fréquence des redoublements**

Une stratégie de réduction du redoublement reposant sur l'introduction du sous-cycle au primaire est élaborée et mis en œuvre à partir de cette rentrée scolaire.

-  **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de santé scolaire, de nutrition et de lutte contre le VIH/SIDA en milieu scolaire**

Un appel à manifestation d'intérêts pour le recrutement du spécialiste devant élaborer la stratégie est lancé.

-  **Elaborer et expérimenter les curricula du préscolaire**

Les curricula du préscolaire et sont rédigés et seront expérimentés en 2012.

Elaborer les kits pédagogiques du préscolaire

Cette mesure est en cours de réalisation.

Rendre obligatoire, la formation initiale des enseignants du primaire

La formation initiale des enseignants du primaire est obligatoire dans le primaire public.

-  **Rendre systématique, la formation continue des enseignants du primaire et du secondaire ;**
-  **Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'écoles spécialisées pour enfants handicapés ;**
-  **Créer des centres pilotes pour la prise en charge des 9-14 ans ;**
-  **Elaborer des programmes d'enseignement des systèmes alternatifs.**

La mise en œuvre de ces quatre mesures est prévue pour l'année 2012.

Accroître la capacité de formation des enseignants du primaire

Il est prévu la construction de cinq (05) nouvelles écoles normales d'instituteurs. La construction des ENI de Dapaong et de Tabligbo ont démarré et les chantiers sont en cours sur financement AFD.

Ceux de Sotouboua, Niamtougou et Kpélé Adéta vont démarrer d'ici début 2012. Ceci devrait porter la capacité de formation initiale des enseignants du primaire de 300 à 1800 d'ici fin 2012.

Augmenter les dépenses pédagogiques des écoles

Les établissements du primaire bénéficieront d'une subvention additionnelle de fonctionnement sur le projet PERI à partir de cette année. Ces subventions seront octroyées sur la base de critères de performance. Les virements seront effectués sur les comptes des écoles bénéficiaires d'ici fin décembre 2011.

Subventionner les écoles spécialisées existantes pour la prise en charge des enfants handicapés

Une dotation budgétaire d'un montant de onze millions (11 000 000) de francs est inscrite sur le budget de l'Etat pour appuyer les écoles spécialisées.

Acquérir des manuels scolaires (calcul et lecture) pour chaque élève des écoles primaires publiques et écoles d'initiatives locales (EDIL)

Cette activité concerne la fourniture de plus de 2 000 000 de manuels de calcul et de 790 268 manuels de lecture et plus de 50 000 guides du maître pour un montant global de 2 394 976 220 FCFA, sur financement PERI, au profit des écoles primaires publiques et des EDIL. La distribution des manuels dans les écoles sera effective au plus tard fin décembre 2011.

 Réaliser une étude de faisabilité pour l'introduction de l'enseignement de l'anglais au primaire et son renforcement au secondaire

Les TDR sont élaborés pour

- une rencontre internationale, incluant le Togo, le Bénin, le Ghana et le Nigéria pour l'introduction de l'Anglais au primaire a eu lieu à Lomé,
- un voyage d'étude dans un pays ayant déjà réalisé cette expérimentation est en vue.

 Créer deux lycées scientifiques

Les deux lycées scientifiques de Kara et de Lomé ont ouvert leur portes cette rentrée.

Réduire le taux d'analphabétisme chez les jeunes et les adultes de 15 à 45 ans.

 Mettre en place le système alternatif en faveur des enfants déscolarisé/non scolarisés de la tranche 9-14 ans

Les termes de référence pour le recrutement d'un expert pour la réalisation de l'étude pour la mise en place des systèmes alternatifs sont élaborés.

Améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif.

 Elaborer et mettre en œuvre une méthodologie de la carte scolaire

En cours de réalisation.

 Améliorer l'allocation des personnels enseignants aux établissements

Le contrôle de l'allocation des ressources humaines aux écoles a été effectué et les enseignants en surnombre dans les écoles ont été redéployés à cette rentrée.

 Introduire les projets d'écoles dans la gestion des établissements scolaires

Les projets d'écoles sont expérimentés dans 200 écoles de la région des savanes dans le cadre du projet EPTT/AFD. Une extension est prévue cette année sur 125 écoles des autres régions, avec l'appui de l'UNICEF.

Pour ce qui concerne les mesures ci-après, la mise en œuvre est prévue pour 2013.

-  **Elaborer une stratégie d'identification et de prise en charge des enfants vulnérables ;**
-  **Réorganiser et renforcer le cadre juridique du sous secteur de l'alphabétisation ;**
-  **Améliorer les conditions d'accès aux programmes d'alphabétisation ;**
-  **Améliorer la qualité des programmes d'alphabétisation ;**
-  **Produire et diffuser des matériels pédagogiques et didactiques des systèmes alternatifs ;**
-  **Recruter et former des animateurs de centres ;**
-  **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à réduire les disparités régionales en matière d'accès et de rétention.**

4.29. Ministère de la Communication

L'état de mise en œuvre des réformes au ministère de la Communication se présente comme suit :

Le Ministère de la Communication a élaboré et validé en atelier national à Lomé les 27 et 28 janvier 2011 la politique nationale de la communication, le plan de réforme des médias d'Etat (Télévision Togolaise, Radio Lomé, Radio Kara, Radio Rurale, Agence Togolaise de Presse, Togo Presse) et la stratégie de renforcement du rôle et des moyens de régulation de la Haute Autorité de l'Audio Visuelle et de la Communication (HAAC).

Les travaux effectifs de la mise sur satellite et de numérisation de la télévision Togolaise vont commencer début novembre 2011. L'autorité contractante est à pied d'œuvre avec les organes de passation des marchés publics de notre département et les partenaires pour la diffusion sur satellite avant fin décembre 2011.

La diffusion effective de TV5 Monde dans la partie méridionale du Togo à partir du pic d'Agou a commencé depuis le 20 décembre 2010 et la recherche de financement se poursuit pour l'extension de cette chaîne dans le reste du pays.

La mise à disposition, à la partie chinoise des données géologiques et météorologiques pour l'implantation du pylône de réception ainsi que l'attribution des fréquences (le 27 décembre 2010) en vue de la diffusion effective de cette chaîne en territoire togolais va bientôt commencer.

Pour ce qui concerne le renforcement des capacités, un séminaire de formation a été organisé du 28 au 30 mars 2011 à l'endroit des journalistes de l'Agence Togolaise de la Presse.

5. Conclusion et recommandations

La volonté du gouvernement de mener des réformes pour une meilleure gestion des affaires publiques s'est concrétisée au cours du premier semestre 2011 dans les départements ministériels.

Toutes fois, la non adoption par le gouvernement des textes de réorganisation des départements et des documents et textes juridiques des réformes sectorielles a ralenti les efforts des ministères. L'adoption et l'application de ces textes sont des préalables pour obtenir les soutiens multiformes des Partenaires Techniques et Financiers.

Les difficultés d'ordre financier et matériel ont aussi influencé négativement la mise en œuvre des réformes. Malgré les efforts du gouvernement pour doter les départements ministériels des ressources pour la mise en œuvre de certaines mesures prioritaires, les besoins restent encore énormes. D'où la nécessité de rechercher des financements auprès des partenaires techniques et financiers. Le Gouvernement lance un appel aux Partenaires Techniques et Financiers pour soutenir les réformes engagées par le Gouvernement.

Par ailleurs, les ministères et institutions vont consolider leurs activités de réformes dans les prochains mois. L'accélération de ces réformes au cours des prochaines années permettra au Togo de se hisser au rang de pays émergents.

Cela est possible et tout dépendra de la détermination des togolais qui doivent prendre leur destin en main ainsi que le soutien de la communauté internationale.

RAPPORT DE L'ATELIER DE LA REVUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES DU PREMIER SEMESTRE 2011

Le mardi 10 novembre, s'est tenu à l'Hôtel Eda Oba, à partir de 9 heures 20 minutes, l'atelier sur la revue à mi-parcours de la mise en œuvre des réformes dans les départements ministériels et institutions, au titre du premier semestre 2011. Organisé par le Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers, l'atelier a connu la participation des membres du gouvernement, des membres du Corps Diplomatique, des Partenaires Techniques et Financiers (Banque Mondiale, Banque Islamique du Développement.....), des chefs traditionnels, des députés à l'Assemblée Nationale, des cadres et les points focaux des départements ministériels, la Société civile et le Secteur privé.

Les travaux ont été marqués par deux interventions, celle du Représentant résident de la Banque Mondiale, M. Hervé ASSAH et celle du représentant du Ministre de l'Economie et des Finances, M. Djossou SEMONDJI.

Le Représentant résident de la Banque Mondiale a dressé le bilan de la réalisation des réformes à ce jour. Selon lui, des actions positives ont été notées, entre autres, dans le secteur financier, dans le système de passation des marchés publics... Aussi a-t-il félicité le gouvernement pour ces actions qui ont nécessité des sacrifices. Mais il a mis l'accent sur la lenteur notée dans les immenses chantiers restants en matière de réformes. L'intervenant a fait comprendre qu'à présent où le Togo a retrouvé une stabilité politique, nos populations méritent une amélioration de leurs conditions de vie. Il a passé en revue les défis qui attendent notre pays :

- la place non enviable du Togo dans le dernier classement du « Doing Business »,
- l'accroissement du nombre de pauvres dans le pays,
- la privatisation des banques,
- les réformes dans le secteur du coton afin d'attirer le secteur privé,
- le coût encore élevé des communications téléphoniques (Le Togo est classé 161^e sur 165 pays.),
- le non-respect du délai de transmission du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale,
- la situation foncière inadaptée, obstacle au développement du secteur agricole.

Cette intervention a été suivie de celle du Représentant du Ministre de l'Economie et des Finances.

Dans un rappel des actions de réformes conduites au Togo, il a mentionné les avancées notées en vue de l'assainissement des Finances Publiques, les actions pour la promotion du secteur privé, la mise en place de la Cour des Comptes, la création et l'opérationnalisation de la Commission Vérité Justice Réconciliation(CVJR). Selon l'intervenant, ce processus de conduite de réformes est le fruit de la volonté politique du Chef de l'Etat qui a voulu, à travers ce processus, lever les goulots d'étranglement qui freinent le développement des départements et

institutions. Le couronnement des efforts consentis, depuis 2006, a été l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE qui a permis l'annulation du stock de la dette. La capacité d'endettement de notre pays a été ainsi renforcée. Le représentant du Ministre de l'Economie et des Finances, a fait comprendre que notre pays peut, à présent, contracter des engagements pour financer des investissements de plus grande ampleur, en l'occurrence, dans le secteur des infrastructures. Le processus de réformes doit se poursuivre tant dans le secteur public que privé. Aussi a-t-il exhorté les participants à l'atelier à faire un bilan sans complaisance des actions en cours et à proposer, au besoin, des mesures correctives pour l'amélioration des performances. Pour finir, il a remercié la Banque Mondiale dont l'appui financier a permis l'organisation de l'atelier et a souhaité plein succès aux travaux.

Le Secrétaire Permanent a ensuite exposé aux participants de l'atelier deux actions de réformes exécutées ou en cours d'exécution par département sectoriel. Au terme de cet exposé, des débats ont été ouverts afin de permettre aux participants de poser des questions d'éclaircissement et si possible formuler quelques suggestions.

Quelques sujets de débats

❖ Finances Publiques

- Transposition des directives de l'UEMOA

Des textes ont été élaborés et transmis au Secrétariat Général du

Gouvernement puis à l'Assemblée Nationale. D'autres seront pris par décret.

- Nouveau code de la douane

Le Secrétaire Permanent a suggéré qu'un calendrier soit mis en place afin que les textes soient adoptés en Conseil des Ministres avant la fin de décembre et transmis à l'Assemblée Nationale.

- Code des investissements simplifié

Les ministères en charge du commerce et de l'industrie doivent travailler en synergie pour pallier le vide juridique en la matière.

- Reddition des comptes de l'Etat

Les projets de loi de règlement de l'année 2010 et ceux des trois années antérieures sont en cours de préparation et seront transmis à la Cour des Comptes. Il a été demandé au Ministère sectoriel (Ministère de l'Economie et des Finances) de s'imposer un chronogramme pour l'aboutissement de cette action.

- Certification des états financiers

Il a été suggéré l'organisation d'un atelier regroupant les établissements publics et l'ONECCA pour arrêter ensemble les normes pour la tenue des états financiers. Par ailleurs, les états financiers des sociétés doivent être, à l'avenir, certifiés par l'ordre des comptables agréés, conformément à la législation en vigueur. Les sociétés doivent être sensibilisées à cet effet.

- Formation des agents comptables des collectivités locales

Cinq (5) sessions de formation ont été réalisées.

Sur le point des élections locales, une équipe est mise en place pour l'élaboration des textes appropriés. Le travail technique est pratiquement terminé.

❖ **Ministère de la Santé**

Il a été suggéré la création de centres hospitaliers de référence pour limiter les évacuations sanitaires.

Par rapport à l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM), les travaux sont en cours pour le rendre opérationnel.

En ce qui concerne la diaspora togolaise et spécifiquement les médecins togolais exerçant à l'extérieur, une stratégie visant à les attirer et pilotée par la Primature est en cours. Dans le même sens, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a mis en place une direction chargée des togolais de l'extérieur. Cette direction poursuit actuellement une mission exploratoire dans divers pays pour s'inspirer de leurs expériences.

❖ **Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC)**

Pour permettre aux togolais d'acquérir des postes dans les Organisations Internationales (OI), les ambassades sont chargées de recenser les postes vacants, d'identifier les profils au sein de nos compatriotes. A cet effet, le MAEC doit disposer d'une banque de CV, susciter la formation de cadres togolais pouvant répondre aux vacances éventuelles de postes dans les OI.

❖ **Ministère de la Sécurité**

Les questions liées à l'excès de vitesse, la circulation des véhicules sans phare ou sans plaque d'immatriculation, la criminalité croissante, le port de casque ont été débattues et des mesures idoines ont été proposées. L'on peut retenir notamment le renforcement des patrouilles, l'instauration de l'obligation du port de casque, un contrôle policier plus accru.

❖ **Ministère des Transports Publics**

Etant donné l'importance des infrastructures routières dans le développement, de nombreuses questions se sont focalisées sur la nécessité de l'entretien périodique et la construction des routes ainsi que les institutions qui ont la charge.

❖ **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche**

Les débats ont tourné autour de la transformation du système d'aides universitaires en bourse, le système Licence Master Doctorat (LMD).

La création d'écoles, parallèlement aux facultés, a été encouragée. Dans ces écoles, l'on pourra instituer des droits d'inscription plus élevés par rapport au taux actuel. Nos universités publiques disposeront alors de ressources financières plus importantes pour améliorer la qualité de la formation dispensée.

❖ **Ministère de l'Agriculture**

La création de bassins de rétention d'eau pour développer la pisciculture a été jugée indispensable.

C'est après ce passage en revue des actions de réformes en cours dans les départements ministériels au titre du premier semestre 2011 suivi des questions, observations et suggestions des participants que le Secrétaire Permanent, au nom du Ministre de l'Economie et des Finances, a prononcé le mot de clôture des travaux. L'atelier a pris fin à 18 heures 30 minutes.

Fait à Lomé, le 10 novembre 2011.

La commission des rapporteurs,

KOUGNIGAN Akou-Komi (Point Focal MUH)

TCHAKOU Kokou Messan (Point Focal MESR)

M'BAO Bataskom (Point Focal MIIT)

LANTAME Gnon (Point Focal, MT)

AMADOU Abdel-Fatah (SP-SPRPF)

SECRETARIAT PERMANENT POUR LE SUIVI DES REFORMES ET DES PROGRAMMES FINANCIERS (SP-PRPF)

ATELIER SUR LA REVU A MI-PARCOURS DES REFORMES DU 10 NOVEMBRE 2011 A L'HÔTEL EDA OBA A LOME

LISTE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	MINISTERES/INSTITUTIONS	TITRES
1	NUNYABU Komlan Clément	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	Ministre
2	AMEDJOGBE KOUEVI Henriette	Ministère de la Promotion de la Femme	Ministre
3	Mongo AHARH-KPESSOU	Ministère de l'Economie et des Finances	Secrétaire Permanent
4	SEMODJI Djossou Mawussi	Ministère de l'Economie et des Finances	Directeur de Cabinet
5	Hervé ASSAH	Banque Mondiale	Représentant Résident de la Banque Mondiale
6	Wang Zno feng	Ambassade de Chine	Ambassadeur
7	WEISS Joseph	Ambassade d'Allemagne	Ambassadeur
8	WARNERY Nicolas	Ambassade de France	Ambassadeur
9	HANKINSON Simon	Ambassade d'USA	Chargé d'Affaires
10	DIAGNE Idrissa	PNUD	Economiste

11	BASSIR M. Ifo	BIDC	Président
12	ADDJONOU Kasségné	Union des Communes du Togo	Président UCT
13	ADOSSI Komi Séna	Ministère AT-D-CL	Préfet
14	ADOVON A. Kafui	Ministère du Commerce	Chef Division Contrôle
15	AFACHAWO Kouété Koffi	Secrétariat Général du Gouvernement	Chargé d'études
16	AFANDE A. Kokouvi	MEAHV	Conseiller Technique
17	AFATSAO Yao	CNJ	Juriste
18	AGBEKE D.T.P.	président du troisième Arrondissement	Responsable de CAM
19	AHIABLE-GOUNA Essi	Ministère de la Communication/D.A.C	Chef Division de la Planification
20	AKAKPO Edoh	Ministère des Arts et de la Culture	Directeur de Cabinet
21	AKAPKO Koffi Mawuli	MAEP	Point Focal
22	AKLAMANO Codjo Edem	MDHCDFC	Informaticien chargé de la Logistique
23	AKOUETE-AKUE Prosper	CDQ 4ème Arrondissement	Vice-président
24	AKPAKPO Vigniho	COSESC	Coordonnateur Adjoint
25	AKPOROU Kokouvi E.	MERF/DP	Chef Division

26	ALAGBO Kodzo	Primature	Chargé d'Etudes
27	ALAPINI Akouété	Mairie 2ème Arrondissement	GAVODE-Togo
28	ALI Goumoubni	Radio rurale des Savanes	Directeur
29	ALOVOR Y. Winfried	Ministère de la Communication	Directeur de Cabinet
30	AMADOU Abdel-Fatah	MEF/SP-PRPF	Chef division du suivi des réformes et de l'Union Européenne
31	AMANA Togbe Bakélé	CCIT	Comptable
32	AMEGA Epu Komlanvi	Caisse de Retraite du Togo	Directeur de l'Inspection
33	AMELEWONOU Elom	ANPGF	DFC
34	AMINTI Hodabalo	MEF/SP-PRPF	Comptable
35	AMOUZOU Akouvi	FAINATRASIT	Trésorière
36	ANAMINA A.Dissougma	MPDAT/DGPDAT	Economiste Chargé d'Etudes
37	APEDO E. A. Otteko	MATDCL	Préfet de Kloto
38	APELY A. Kossi	MEF/SP-PRPF	Chargé du Suivi des Réformes
39	APETOVI Komla Anani	Ministère du Travail	Chargé d'Etudes

40	ATCHARE Ahoté	MEF/SP-PRPF	Chargé du suivi des relations avec le FMI
41	ATCHOLE Essodong	Ministère des Droits de l'Homme	Secrétaire Général
42	ATIKPUI Manguiza-Ani	MEF/SP-PRPF	Economiste
43	ATTA Eyawélé	METFP/ Direction de la Statistiques de la Recherche et de la Planification	Chargé d'Etudes
44	AYIVI Kokou	Société Civile	Coordinateur du Projet
45	BADANARO Lidao	MEF/CENTIF-TG	Analyste Financier
46	BAKPATINA Dieudonné	UONGTO	S.E.
47	BALAWIA Atawa N.	Ministère des Postes et Télécommunications	Gestionnaire des Ressources Humaines
48	BANASSIM Anakpa	MEF/DCF	Contrôleur délégué
49	BAWE E. Kayassa	Ministère de la Communication/DNRR	Administrateur Civil
50	BEDINABE B. Essohana	MEF/Direction du Budget	Chef Division Etudes Budgétaires
51	BIGOU-LARE Ndédjo	Université de Lomé	Doyen FASEG
52	BILERI Songoye Essofa	MEF/SP-PRPF	Chargé du Suivi des Réformes

53	BLEDJE Yawo	IGE	Inspecteur d'ETAT
54	CISSE Aïchatou	Ambassade de France	Economiste
55	COMBEY A. Anani	Université de Lomé	Chef du service financier de l'ordonnateur
56	DAKPUI Kaleti	MEE	Point Focal
57	DANSOU Joel	Représentant de la Communication de l'UEMOA	Assistant à la Planification et Gestion de Projet
58	DATAGNI Nakpane	Préfecture du Golfe	Chef des ressources Humaines
59	DEDJI Affo Tchitchi	MEF/SP-PRPF	Chef DIVISION
60	DIABAKTE Kounadi	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise	Directeur de Cabinet
61	DIAPENA Yao I.	CRT	DG
62	DJADJOU E. Apélété	MD/MAEP/Infrastructures Rurales	Chef de Cabinet
63	DJALOGUE Lamboam	MEF/DNCMP	Directeur des Affaires Juridiques
64	DOSSOU Akon	Primature	Chargé d'Etudes
65	Dr APEDO E. A. Otteko	Ministère de l'Administration Territoriale	Economiste

66	Dr BIRREGAH B.	ONECCA-Togo	Expert Comptable
67	DZOKPE Kouami	CGCT	SG chargé des normes
68	EHE Kodjo	Club OHADA	Juriste
69	EKUE Kangnikué	MEF/Cellule Informatique	Chef Service
70	ESSENA Kouma A.	MEF/DGD	Inspecteur des Douanes
71	ETSE Komla	MERF/SG	Chargé d'Etudes
72	FIATY Yao Hétsu	Cour des Comptes	Secrétaire Général
73	FIAWOO Jonathan	CCIT	Président
74	GNANGBE Kokoguéawé	Délégation à l'Organisation du Secteur Informel	Directeur de la législation et du Contrôle des Activités
75	GNARO Badawasso	Ministère de l'Economie et des Finances	Secrétaire Général
76	GNIGBANGOU Gountibote	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	Agent d'Inspection des Services de Sécurité
77	GONE Mawouwoyona	Communication Radio Rurale Notsè	Directeur
78	GUELI Etsè	UNSI	Secrétaire Général Adjoint
79	GUETOU Essossinam	MPFR/DGGPF	Chargé d'études

80	HAMENOU Koumah	MEF/SP-PRPF	Inspecteur Central du Trésor
81	HOUMEY Marc	Maire 1er Arrondissement	Représentant CDQ
82	IBRAHIM Djimba Nakabou	M.E.F	Inspecteur Général des Finances
83	JOHNSON Ahéba	MEF/DE	Directeur de l'Economie
84	KADJAKA Abougnima Molgah	Délégation des Notaires	Présidente
85	KAINA Bèrènekè	Ministère des Sports et Loisirs DERP	Directeur des Etudes et de la Recherche et Planification
86	KALAO Simdoro Tchozo	MEF/SP-PRPF	Chargé d'Etudes
87	KAMAGA Koubalékota	MPDAT/ST-DSRP	Secrétaire technique
88	KANKPA Kokoroko	Ministère des Travaux Publiques	Membre du Comité de suivi des Travaux Publics
89	KEGBERO Latifou Seigneur	Ministère de l'Administration Territoriale	Chef Division
90	KIELEM Aristide	UNICEF	Assistant Technique
91	KIFALANG T.Marguerite	UGSL	Présidente de L'UFESVLT
92	KISSI Kodjo	MEF/DF	Chef Division
93	KOMLA Andréas	Délégation à l'Organisation du Secteur Informel	Chargé de recensement

94	KOSSOINDEY Abolia	ICAT/MAEP	CDCIFS
95	KOTSELE Komlan	DDP/MEF	Comptable gestionnaire
96	KOUAMI Tchandarré	Radio OTI	Chef Programme
97	KOUPOKPA Tikonimbé	Université de Lomé	Enseignant Chercheur
98	KPAYEDO Kokou	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	SG
99	KPEMA Pakoum	Cour des Comptes	Conseiller Maître
100	KPOAHOUN Gérard	MEF/ Trésor	Chargé d'Etudes
101	KUNOU NOUKAFOU Kodjo	Mairie du Deuxième Arrondissement	S.G, CDQ-Tokoin Wuiti
102	LAMBONI Damtaré L.	MAEP	Administrateur Civil
103	LAMBONI Mindi	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche	Secrétaire Général
104	LANTAME Gnon	Ministère du tourisme	Chargé d'Etudes
105	LAWSON A. Sitou	MJRIR	Chargé d'Etudes
106	LAWSON AGBEKPONOU Sibi Charlotte	Banque d'investissemnt et de développement de la CEDEAO (BIDC)	Cadre au DRPS
107	LEBINDE Aboubakare	Radio Lagomtaoba	Journaliste

108	LODONOU Kuami G.	Ministère de la Justice	Secrétaire Général
109	MAMANH Abd-Nafiou	MASSN	Point Focal
110	MANI Kondi	MAEC	Chef Division point focal
111	MANOU Tchinliek	MEF	Attaché de presse
112	Me ANA Koku	Ordre des Avocats	Membre du Conseil
113	MENSAH K. Viglo	Ministère l'urbanisation et de l'habitat	Economiste Gestionnaire
114	Mme EDOH-Kossi Dêmessi	MEF	Directeur des Affaires Communes
115	NISSON Alémou	MEF/SP-PRPF	Chargé d'Etudes
116	NOVISSI Koffi Yovo	MEF/DE	Chargé d'Etudes
117	OBIM Ama Kafui	CNTT	Représentant du SG
118	OUADJA Tchapo Kokou	SP-PRPF	Sténo-Dactylographe-Correspondancier
119	OUATTARA Baly	MPDAT	Conseiller
120	OURO-AKONDO Lamwédè	Radio Tchaoudjo	Journaliste
121	OURO-DJERI Essowè	Ministère de l'Environnement	Directeur de Cabinet

122	OZOU Christophe	Ministère de la Justice	Commissaire Priseur
123	PALAWIYA Nakaa épouse TINTA	MEF/SP-PRPF	Secrétaire Particulier
124	PAMAZI Emile	Radio KARA	Journaliste
125	PANA A. Banan	Chambre Régionale des Métiers	Secrétaire Général Adjoint
126	PEDASSOU Ben	METFP	Directeur de Cabinet
127	PITANG Leblaki	Ministère des Sports et des Loisirs	Analyste Chargé d'études
128	PYINDA Elaoni	MATDCL	Chargé d'études
129	RAMANGALAY Serge	MEF/DGTCP	Conseiller Technique
130	SALIFOU Kérim Amadou	MEF/SP-PRPF	Chef DIVISION
131	SAMA-BOTCHO Tcha Adré	Ministère de la Justice	Président de la chambre des Huissiers
132	SAMBA Samba Kandji	BCEAO	Chef de section Economiste Général
133	SEDJRO Kodjo	BCEAO	D
134	SOGLOHOUN Kolégain	MEF/DGI	Chef Division Communication

135	SOMENOU Adokalani	Ministère de la Santé	Comptable gestionnaire
136	SONDOU M. Marc	Ministère des Travaux Publics	Directeur de Cabinet
137	SOULEY Abdel Kahar	Ministère des Affaires Etrangère et de la Coopération	Protocole d'Etat
138	SOSSU Kokou	MEF/DFCEP	Administrateur des Finances
139	TAGBA Ataféitom	Ministère des Postes et Télécommunication	Directeur de Cabinet
140	TAKASSI Kpindi	MEF/SP-PRPF	Chargé d'Etudes
141	TASSOUN Koumitcha Prosper	Radio DAWUL	Directeur
142	TCHAKPEDEOU Essognina	Chambre d'Agriculture	Secrétaire général
143	TCHAKPELE Atoum	MDBAJEJ	Chargé d'études
144	TCHALIM Tagba Ataféyinam	Mairie de Lomé	Secrétaire Général
145	TCHAPKAOU Pissikilé	MEF	Chargé d'études
146	TEVI Sébastien Ayikoué	CSTT	Secrétaire Général
147	TGBUI Nkafou III	Administration Territoriale	Chef Canton

148	TIKO Chantal	Banque Mondiale	Chargée de Programmes
149	TINAKA W. Kossi	Ministère des Arts et de la Culture	Secrétaire Général
150	TODJRO Dimaké	MPDAT/ST-DSRP	Macro économiste Chargé d'Etudes
151	TOFIO Kossi	MEF/DGI	DGA
152	TOGBE Philppe	Radio Horizon	Directeur
153	TOGBUI Innocent Sémékonao	Chef canton d'Aflao Sagbado	Chef canton
154	TOUBLOU Yawa C.	FAINATRASIT	Présidente
155	VIAGBO Komi Mawunam	MTESS/DGTLS	Directeur des études/Assistant du Point Focal
156	VONDOLY Nestor	Nouvel Horizon	Journaliste
157	YAKPEY Comlan	CCIT	Responsable Espace Création d'Entreprises
158	YEVOU Soklo	Ministère des Sports et des Loisirs	Secrétaire Général